

Cellules souches hématopoïétiques

ACTIVITE DES CENTRES DE PRELEVEMENT DE CSH

CONTEXTE

Les prélèvements de cellules souches hématopoïétiques regroupent trois types d'activité :

- Les prélèvements de cellules souches du sang périphérique, effectués par les unités de cytophérèse autorisées (hospitalières ou EFS) ;
- Les prélèvements de moelle osseuse réalisés par les centres d'allogreffe autorisés ;
- Les prélèvements d'unités de sang placentaire à visée allogénique non apparentée, collectés par des maternités associées à des banques de stockage de sang placentaire du Réseau Français de Sang Placentaire (RFSP) et autorisées par les ARS.

Ces trois types d'activité sont déclarés annuellement à l'Agence de la biomédecine par les structures qui les réalisent.

MATERIEL ET METHODES

Recueil des données

Les questionnaires relatifs aux prélèvements de CSH ont été adressés début 2026, aux unités de cytophérèse, aux centres de greffe de CSH et aux maternités du RFSP.

Contrôle qualité des données

Les nombres de prélèvements allogéniques non apparentés de CSH de la moelle osseuse (MO) et du sang périphérique (SP), réalisés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2025 et déclarés par les centres de prélèvement, ont été comparés aux nombres de dons recensés par le Registre France Greffe de Moelle sur la même période. Les discordances éventuelles entre les deux fichiers ont été explorées par contact direct avec les centres concernés, de façon à corriger toute erreur de déclaration.

Par ailleurs, les nombres de prélèvements allogéniques apparentés de CSH de la MO et du SP réalisés par les centres entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2025, ont été comparés aux nombres de greffes allogéniques apparentées de CSH de la MO ou du SP déclarées par les centres de greffe, dans le même intervalle de temps. Les discordances éventuelles entre ces deux sources de données peuvent avoir plusieurs explications :

- prélèvement réalisé en fin d'année, greffon cryopréservé et greffe réalisée plus tardivement (en début d'année suivante) ou annulée (perte de l'indication) ;
- greffe réalisée à partir d'un greffon congelé prélevé une année antérieure ;
- erreur de déclaration du nombre de greffes ou du nombre de prélèvements.

Le nombre de prélèvements de sang placentaire non apparentés, déclaré par les maternités entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2025, a été comparé au nombre de prélèvements déclarés par les banques de sang placentaire au Réseau Français de Sang Placentaire, pour la même période.

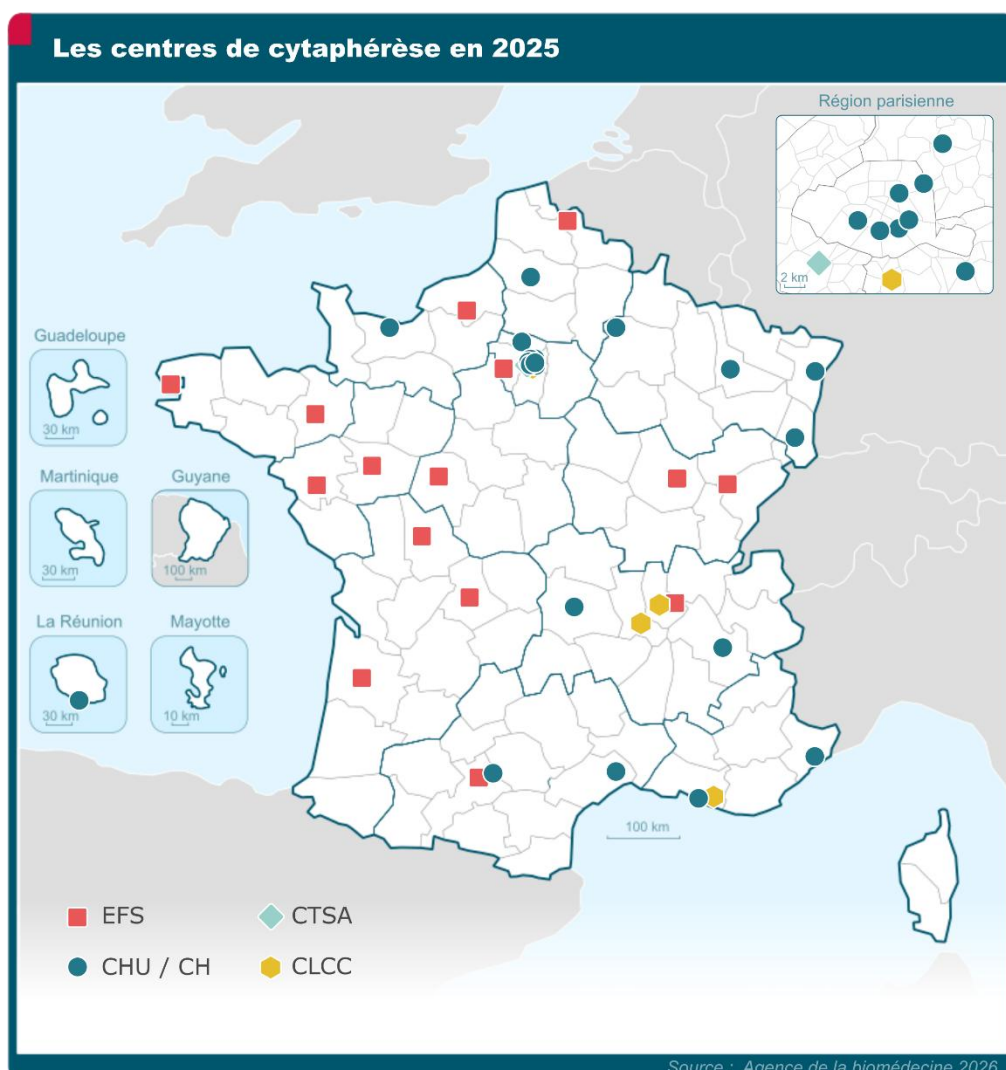
Concernant les prélèvements autologues de CSH réalisés en 2025, aucune comparaison n'a été effectuée avec le nombre de greffes autologues réalisées la même année, car les prélèvements autologues peuvent parfois être congelés plusieurs mois voire années avant d'être infusés.

PRELEVEMENT DE CSH DU SANG PERIPHERIQUE (CSP) ET CELLULES MONONUCLEEES (CMN) PAR CYTAPHERESE

Les centres de prélèvement de CSP et CMN

En 2025, le réseau de prélèvement de CSP et de CMN comptait 42 centres : 15 centres EFS, 21 centres hospitaliers, 5 centres de lutte contre le cancer et 1 centre de transfusion sanguine des armées (CTSA) relevant du ministère des Armées (Figure CSH P1). Parmi les centres hospitaliers, près d'un tiers est implanté en Île-de-France.

Figure CSH P1. Localisation des centres de prélèvement de CSP et CMN par cytophérèse en 2025



Exhaustivité des données

La totalité des 42 centres a répondu au questionnaire de prélèvement de CSP et CMN.

Activité de prélèvement de CSP

Après une diminution observée en 2024, le nombre de patients prélevés en situation autologue est stable en 2025, (Figure CSH P2).

Depuis 3 ans, l'activité de cytophérèse pour allogreffe a progressé pour les donneurs non apparentés nationaux, tandis qu'elle reste stable pour les donneurs apparentés (Figure CSH P3).

Parmi les personnes prélevées en 2025, 74% étaient des patients devant bénéficier d'une autogreffe et 26% étaient des donneurs prélevés en vue d'une allogreffe (intrafamiliale ou non apparentée).

Sept centres n'ont réalisé que des prélèvements de CSH autologues (Tableau CSH P1 et Tableau CSH P2) :

- l'hôpital Avicenne (Bobigny)
- l'Institut Curie (Paris)
- le Centre Léon Bérard (Lyon)
- l'hôpital Emile Müller (Mulhouse)
- l'hôpital de la Conception (Marseille, AP-HM)
- le CH René Dubos (Pontoise)
- le CHU Hôpital Mère Enfant (Toulouse).

34 centres ont eu une activité de prélèvement autologue et allogénique.

1 centre n'a pas eu d'activité de prélèvement de CSP en 2025: l'hôpital Robert Debré (AP-HP) à Paris.

- **Activité de prélèvement autologue**

41 centres de prélèvement de CSP ont eu une activité de prélèvement autologue en 2025 (Tableau CSH P1).

En 2025, 1,6 cytophérèses ont été réalisées par patient, chiffre stable depuis 2019. Ceci montre que les techniques actuelles de stimulation et de collecte permettent souvent d'éviter une 2^e cytophérèse aux patients.

L'activité pédiatrique représente, en 2025, 6,2% de la totalité des prélèvements (Tableau CSH P1) soit 273 cytophérèses chez 174 patients de moins de 18 ans (1,6 cytophérèses par patient). Elle a été réalisée dans 24 unités de cytophérèse.

- **Activité de prélèvement allogénique**

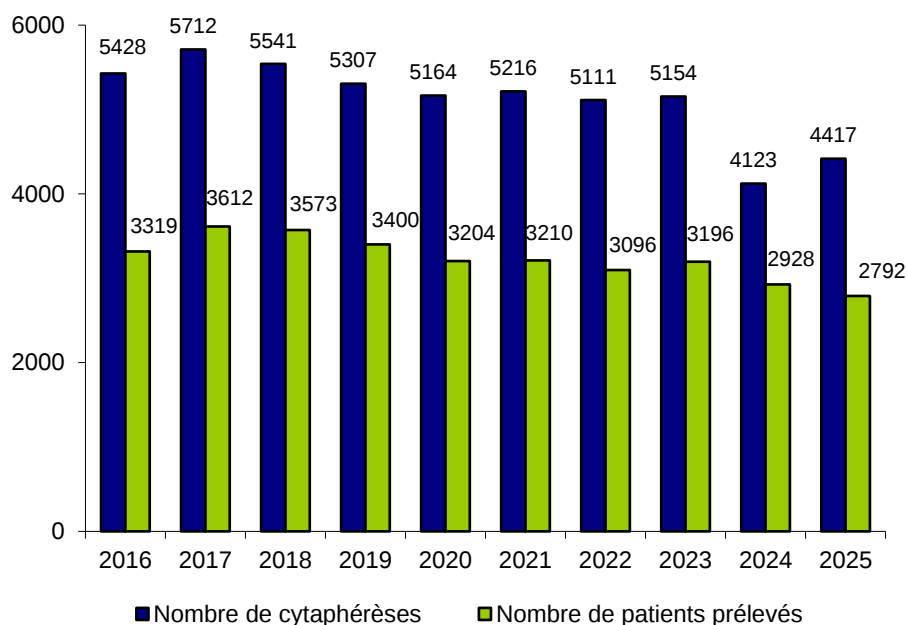
34 centres de prélèvement de CSP (83%) ont eu une activité de prélèvement allogénique en 2025 (Tableau CSH P2).

En 2025, ont été prélevés en CSP 252 donneurs nationaux non apparentés pour des patients nationaux ou internationaux et 714 donneurs apparentés (Tableau CSH P2, Figure CSH P3).

Le nombre de cytophérèses par donneur est stable par rapport à 2024 à 1,1 contre 1,3 en 2023.

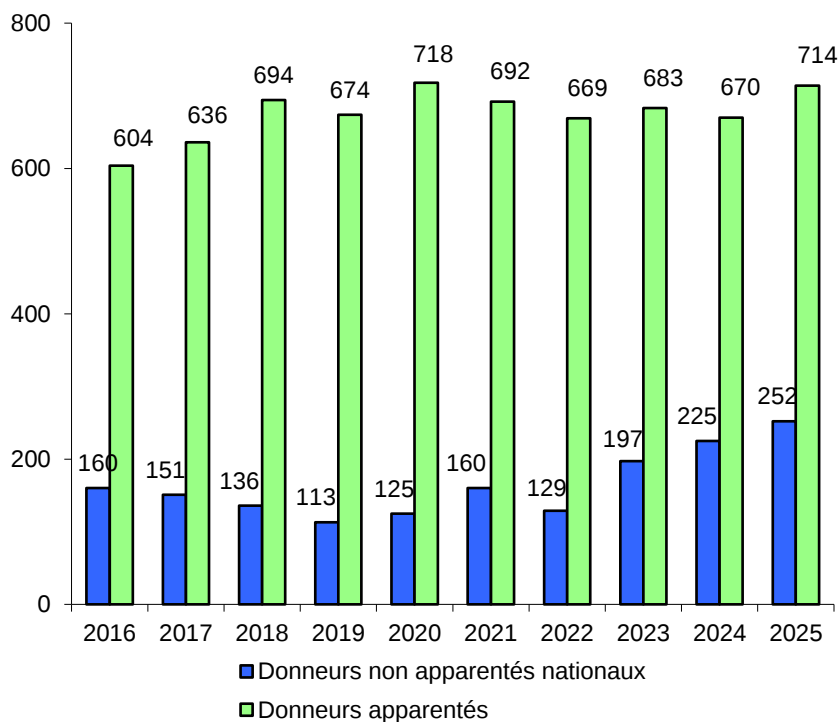
Ce chapitre ne couvre pas les prélèvements effectués sur des donneurs non apparentés internationaux pour les patients nationaux, lesquels sont abordés dans le chapitre intitulé « Activité nationale de greffe de CSH ».

Figure CSH P2. Evolution de l'activité de cytophérèse en vue d'autogreffe* (voir aussi Tableau CSH P1)



* les rares patients prélevés deux fois dans une année comptent pour deux patients prélevés

Figure CSH P3. Nombre de donneurs de CSH issues du sang périphérique prélevés en vue d'allogreffe*, selon le type de donneur (intrafamilial/non apparenté national) (voir aussi Tableau CSH P2)



* les rares donneurs prélevés deux fois dans une année comptent pour deux donneurs prélevés

Tableau CSH P1. Activité de prélèvement de CSP autologues par centre en 2025 (voir aussi Figure CSH P2)

Ville	Etablissement	Activité de prélèvement de CSP autologues en 2025			
		Adultes		Enfants	
		Nombre d'adultes prélevés	Nombre de cytophérèses	Nombre d'enfants prélevés	Nombre de cytophérèses
AMIENS	CHU HOPITAL SUD	83	84	0	0
ANGERS	EFS PAYS DE LA LOIRE	28	47	13	21
BESANCON	EFS BOURGOGNE FRANCHE COMTE	37	51	3	4
BOBIGNY	HOPITAL AVICENNE	18	48	0	0
BORDEAUX	EFS AQUITAINE LIMOUSIN	149	223	3	3
BREST	EFS BRETAGNE	40	64	1	2
CAEN	CHU	58	85	0	0
CLAMART	CTSA JEAN JULLIARD	36	47	0	0
CLERMONT-FERRAND	CHU ESTAING	65	133	11	21
CRETEIL	CHU HENRI MONDOR	84	151	0	0
DIJON	EFS BOURGOGNE FRANCHE COMTE	51	140	0	0
GRENOBLE (La Tronche)	HOPITAL NORD	46	72	2	2
LILLE	EFS NORD DE FRANCE	112	153	15	20
LIMOGES	EFS AQUITAINE LIMOUSIN	29	57	0	0
LYON	CENTRE LEON BERARD	48	76	13	22
LYON	EFS RHONE ALPES	89	131	0	0
MARSEILLE	AP-HM HOPITAL DE LA CONCEPTION	42	74	0	0
MARSEILLE	INSTITUT PAOLI CALMETTES	107	128	16	21
MONTPELLIER	CHU HOPITAL SAINT ELOI	107	140	3	4
MULHOUSE	HOPITAL E. MULLER	20	30	0	0
NANCY (Vandoeuvre)	CHRU NANCY HOPITAUX DE BRABOIS	72	173	3	7

NANTES	EFS PAYS DE LA LOIRE	105	153	2	3
NICE	HOPITAL L'ARCHET 1	55	83	1	1
PARIS	AP-HP GROUPE HOSPITALIER PITIE-SALPETRIERE	113	148	3	5
PARIS	AP-HP HOPITAL NECKER ENFANTS MALADES	72	113	0	0
PARIS	AP-HP HOPITAL ROBERT DEBRE	0	0	0	0
PARIS	AP-HP HOPITAL SAINT-ANTOINE	60	86	0	0
PARIS	AP-HP HOPITAL SAINT-LOUIS	96	195	1	1
PARIS	INSTITUT CURIE	1	1	19	32
POITIERS	EFS CENTRE ATLANTIQUE	71	142	1	1
PONTOISE	CH RENE DUBOS	17	34	0	0
REIMS	HOPITAL ROBERT DEBRE	28	52	0	0
RENNES	EFS BRETAGNE	79	117	7	15
ROUEN (Bois Guillaume)	EFS NORMANDIE	54	100	2	2
SAINT-ETIENNE (Saint-Priest en Jarez)	INSTITUT CANCEROLOGIQUE DE LA LOIRE	38	51	0	0
SAINT-PIERRE (La Réunion)	GROUPE HOSPITALIER SUD REUNION	25	30	0	0
STRASBOURG	CHU DE HAUTEPIERRE	67	113	7	9
TOULOUSE	EFS PYRENEES MEDITERRANEE	116	179	1	2
TOULOUSE	CHU HOPITAL MERE ENFANT	0	0	11	24
TOURS	EFS CENTRE ATLANTIQUE	103	139	1	1
VERSAILLES	EFS ILE DE FRANCE	62	101	0	0
VILLEJUIF	INSTITUT GUSTAVE ROUSSY	135	200	35	50
Total		2618	4144	174	273

Tableau CSH P2. Activité de prélèvement de CSP allogéniques chez des adultes, par centre, en 2025 (voir aussi Figure CSH P3)

Ville	Etablissement	Activité de prélèvement de CSP allogéniques chez des adultes en 2025			
		Apparentés		Non apparentés	
		Nombre d'adultes prélevés	Nombre de cytaphérèses	Nombre d'adultes prélevés	Nombre de cytaphérèses
AMIENS	CHU HOPITAL SUD	12	12	9	9
ANGERS	EFS PAYS DE LA LOIRE	23	27	5	6
BESANCON	EFS BOURGOGNE FRANCHE COMTE	16	22	12	12
BORDEAUX	EFS AQUITAINE LIMOUSIN	31	37	11	11
BREST	EFS BRETAGNE	11	13	4	4
CAEN	CHU	13	13	4	4
CLAMART	CTSA JEAN JULLIARD	13	16	0	0
CLERMONT-FERRAND	CHU ESTAING	9	9	6	8
CRETEIL	CHU HENRI MONDOR	39	58	0	0
DIJON	EFS BOURGOGNE FRANCHE COMTE	0	0	10	11
GRENOBLE (La Tronche)	HOPITAL NORD	10	10	15	16
LILLE	EFS NORD DE FRANCE	20	22	11	11
LIMOGES	EFS AQUITAINE LIMOUSIN	7	7	4	4
LYON	EFS RHONE ALPES	46	51	18	18
MARSEILLE	INSTITUT PAOLI CALMETTES	94	111	13	17
MONTPELLIER	CHU HOPITAL SAINT ELOI	20	24	9	9
NANCY (Vandoeuvre)	CHRU NANCY HOPITAUX DE BRABOIS	21	26	1	1
NANTES	EFS PAYS DE LA LOIRE	29	33	11	11
NICE	HOPITAL L'ARCHET 1	18	23	6	8
PARIS	AP-HP GROUPE HOSPITALIER PITIE-SALPETRIERE	30	34	0	0
PARIS	AP-HP HOPITAL NECKER ENFANTS MALADES	29	32	0	0

PARIS	AP-HP HOPITAL SAINT-ANTOINE	30	36	0	0
PARIS	AP-HP HOPITAL SAINT-LOUIS	58	69	0	0
POITIERS	EFS CENTRE ATLANTIQUE	8	9	11	11
REIMS	HOPITAL ROBERT DEBRE	0	0	3	3
RENNES	EFS BRETAGNE	23	24	18	19
ROUEN (Bois Guillaume)	EFS NORMANDIE	15	16	4	5
SAINT-ETIENNE (Saint-Priest en Jarez)	INSTITUT CANCEROLOGIQUE DE LA LOIRE	6	6	9	9
SAINT-PIERRE (La Réunion)	GROUPE HOSPITALIER SUD REUNION	9	12	4	4
STRASBOURG	CHU DE HAUTEPIERRE	7	8	7	8
TOULOUSE	EFS PYRENEES MEDITERRANEE	19	24	5	5
TOURS	EFS CENTRE ATLANTIQUE	20	21	8	9
VERSAILLES	EFS ILE DE FRANCE	0	0	34	39
VILLEJUIF	INSTITUT GUSTAVE ROUSSY	28	29	0	0
Total		714	834	252	272

Prélèvements de CMN allogéniques

Après une diminution du recours à l'utilisation des lymphocytes depuis 2020, cette activité est remontée en 2024 et reste stable en 2025 (Tableau CSH P3).

Tableau CSH P3. Evolution du nombre de donneurs et de prélèvements de CMN en vue d'injection allogénique

	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de prélèvements de CMN	188	171	154	194	194
Nombre total de donneurs	187	170	150	188	193
Nombre de donneurs mineurs	1	1	2	4	4

Prélèvements de CMN autologues

- **Pour photochimiothérapie extra-corporelle (PCEC)**

En 2025, 709 patients ont été traités et une activité a été déclarée par 23 centres, essentiellement ceux qui réalisent en routine ce traitement pour la réaction de GVH post-greffe allogénique.

Cependant cette activité reste difficile à évaluer car certains services, qui réalisent le traitement par photophérèse pour d'autres indications que la GVH, sans autre prélèvement de cellules autorisé, ne déclarent pas cette activité.

- **Pour CarT Cells**

Tableau CSH P4. Activité de prélèvement de lymphocytes autologues pour transformation ultérieure en CarT Cells, en 2025

	Nombre de patients prélevés	Nombre de prélèvements
Adultes	1828	1861
Enfants	32	34
Total	1860	1895

En 2025, le nombre de prélèvements de lymphocytes destinés à la transformation en cellules CAR-T se stabilise (1 895 prélèvements en 2025 contre 1 810 en 2024, soit une augmentation de 5%, contre 23% en 2024). Cela fait suite à une augmentation continue depuis 2020, avec 596 prélèvements cette année-là.

Organisation des centres de prélèvement de CSP/CMN

- **Personnel dédié au prélèvement de CSP/CMN par cytophérèse**

Tableau CSH P5. Personnel formé ayant participé au prélèvement en 2025

	Nombre de personnes habilitées ayant effectivement participé à l'activité de prélèvement en 2025		Nombre de personnes ayant bénéficié d'une formation DPC en 2025		Nombre de personnes nouvellement habilitées au prélèvement en 2025	
	infirmiers	médecins	infirmiers	médecins	infirmiers	médecins
Total	196	102	78	47	25	20

- **Modalités de gestion de la qualité dans les unités de prélèvement de CSP/CMN**

Parmi les 42 unités de prélèvement de CSP/CMN recensées, 21 ont une accréditation JACIE, 13 sont en cours d'accréditation ou de ré-accréditation et 8 n'en ont pas. Parmi ces dernières, 4 ne réalisent que des prélèvements autologues (Bobigny, l'hôpital de la Conception à Marseille, Mulhouse, Pontoise) et 4 réalisent les deux types de prélèvement (Reims, Limoges, Versailles et Saint-Pierre de la Réunion).

PRELEVEMENT DE CSH DE LA MOELLE OSSEUSE

Les centres de prélèvement de CSH de la moelle osseuse

L'activité de prélèvement de CSH de la moelle osseuse est réalisée exclusivement par des médecins de centres d'hématologie-greffe. Elle est localisée dans les établissements qui pratiquent une activité d'allogreffe. L'activité de prélèvement de moelle osseuse autologue reste très faible numériquement, du fait de l'usage actuel quasi exclusif des CSP.

Exhaustivité des données

Les 38 centres autorisés au prélèvement de moelle osseuse ont rempli et renvoyé le questionnaire de prélèvement.

Activité de prélèvement de CSH de la moelle osseuse

- **Activité autologue**

Parmi les 38 centres autorisés au prélèvement de moelle osseuse, seuls 2 centres ont eu une activité de prélèvement autologue en 2025 (Tableau CSH P6).

- **Activité allogénique**

Parmi les 38 centres autorisés au prélèvement de moelle osseuse, 34 ont eu une activité de prélèvement allogénique en 2025 (Tableau CSH P7). Par ailleurs, 17 centres n'ont réalisé que des prélèvements apparentés (dont 6 centres pédiatriques). L'activité de prélèvement pédiatrique a été réalisée dans 15 centres.

Le nombre de prélèvements de moelle osseuse chez des donneurs adultes non apparentés nationaux en 2025 est de 32, que ce soit pour des patients nationaux ou internationaux (Tableau CSH P7, Figure CSH P4, Tableau RFGM 7). Dans ce chapitre, ne sont pas traités les prélèvements provenant de donneurs non apparentés internationaux à destination des patients nationaux qui sont pris en compte dans le chapitre « Activité nationale de greffe de CSH ».

Le nombre de prélèvements de moelle osseuse apparentée, est resté stable en 2025 à 252.

La part d'activité pédiatrique dans le prélèvement apparenté est de 35% (soient 89 prélèvements).

Tableau CSH P6. Activité de prélèvement de moelle osseuse autologue en 2025

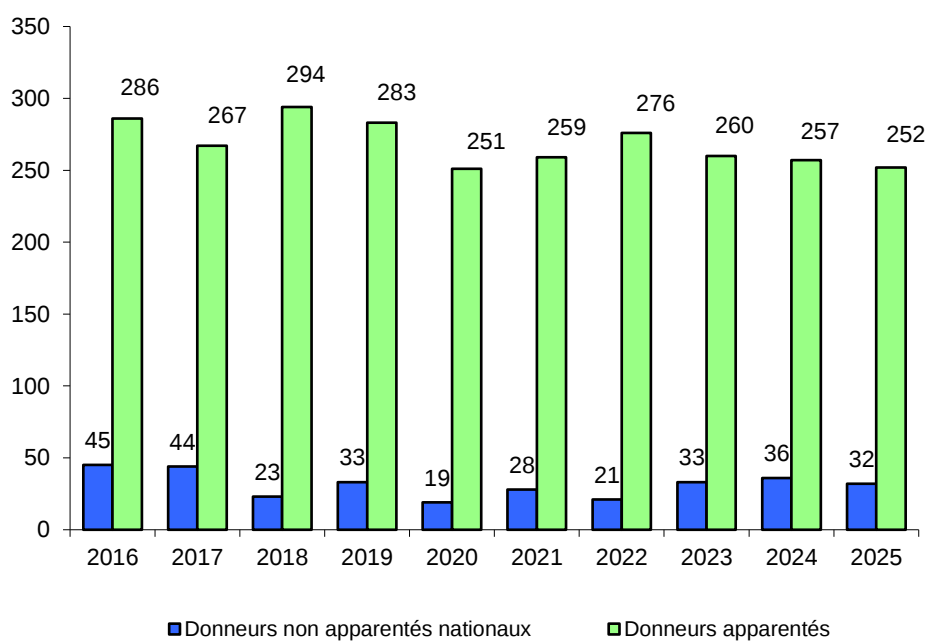
Ville	Etablissement	Activité de prélèvement de moelle osseuse autologue			
		Adultes		Enfants	
		Nombre d'adultes prélevés	Nombre de prélèvements	Nombre d'enfants prélevés	Nombre de prélèvements
PARIS	AP-HP Hôpital Necker Immuno-hématologie pédiatrique	0	0	2	2
BORDEAUX	Groupe hospitalier Pellegrin	0	0	1	1
Total		0	0	3	3

Tableau CSH P7. Activité de prélèvement de moelle osseuse allogénique en 2025

Ville	Etablissement	Activité de prélèvement de moelle osseuse allogénique chez des adultes				Activité de prélèvement de moelle osseuse allogénique chez des enfants	
		Apparentés		Non apparentés		Apparentés	
		Nombre d'adultes prélevés	Nombre de prélèvements	Nombre d'adultes prélevés	Nombre de prélèvements	Nombre d'enfants prélevés	Nombre de prélèvements
AMIENS	CHU	2	2	1	1	0	0
ANGERS	CHU	2	2	0	0	0	0
BESANCON	Hôpital jean Minjot	2	2	2	2	0	0
BORDEAUX	Hôpital du Haut Lévéque	7	7	0	0	0	0
BORDEAUX	Groupe hospitalier Pellegrin	0	0	0	0	6	6
BREST	Hôpital Augustin Morvan	2	2	0	0	0	0
CAEN	CHU	3	3	1	1	0	0
CLAMART	Hôpital d'Instruction des Armées	0	0	0	0	0	0
CLERMONT FERRAND	CHU Estaing	0	0	0	0	3	3
CRETEIL	Hôpital Henri Mondor	0	0	0	0	0	0
GRENOBLE	CHU	1	1	3	3	0	0
LILLE	CHU Claude Huriez	7	7	3	3	0	0
LILLE	Hôpital Jeanne de Flandre	4	4	0	0	5	5
LIMOGES	Centre Hospitalier Dupuytren	2	2	0	0	1	1
LYON	HCL Centre Hospitalier Lyon Sud	12	12	2	2	1	1
LYON	Institut d'Hématologie et d'Oncologie Pédiatrique	0	0	0	0	5	5
MARSEILLE	AP-HM Hôpital de la Timone hématologie	0	0	0	0	10	10
MARSEILLE	Institut Paoli Calmettes	15	15	2	2	0	0

MONTPELLIER	Hôpital Saint-Eloi	5	5	0	0	3	3
NANCY	CHRU Hôpitaux de Brabois	4	4	1	1	1	1
NANTES	Hôtel Dieu	4	4	2	2	8	8
NICE	Hôpital de l'Archet 1	0	0	0	0	0	0
PARIS	AP-HP Hôpital Necker Hématologie Adulte	9	9	0	0	0	0
PARIS	AP-HP Hôpital Necker Immuno- hématologie pédiatrique	13	13	0	0	10	10
PARIS	AP-HP Hôpital Saint-Louis hématologie et greffe de moelle	37	37	0	0	0	0
PARIS	AP-HP Hôpital de la Pitié Salpêtrière	5	5	4	4	0	0
PARIS	AP-HP Hôpital Robert Debré	0	0	0	0	22	22
PARIS	AP-HP Hôpital Saint-Antoine	0	0	1	1	0	0
POITIERS	Hôpital Jean Bernard	11	11	1	1	0	0
RENNES	CHU	5	5	3	3	5	5
ROUEN	Centre Henri Becquerel	3	3	1	1	0	0
ROUEN	Hôpital Charles Nicolle	0	0	0	0	2	2
SAINT ETIENNE	Institut Cancérologique de la Loire	0	0	2	2	0	0
STRASBOURG	Hôpital de Hautepierre	2	2	0	0	7	7
SAINT PIERRE	CH François Dunan	1	1	0	0	0	0
TOULOUSE	Oncopôle Hématologie Adulte	5	5	1	1	0	0
TOURS	CHRU Bretonneau	0	0	2	2	0	0
VILLEJUIF	Institut Gustave Roussy	0	0	0	0	0	0
Total		163	163	32	32	89	89

Figure CSH P4. Nombre de prélèvements de CSH issues de la moelle osseuse en vue d'allogreffe, selon le type de donneur national (intrafamilial/non apparenté national) (voir aussi Tableau CSH P7) *



* Pour les rares donneurs prélevés deux fois dans une année, il est compté deux prélèvements

Organisation des centres de prélèvement de CSH de la moelle osseuse

- **Constitution et activité de l'équipe en charge du prélèvement**

Les 29 centres ayant eu en 2025 une activité de prélèvement de moelle osseuse adulte totalisent 172 médecins formés pour le prélèvement de moelle osseuse et 137 médecins ayant effectivement prélevé en 2025, nombres stables par rapport à 2024 (Tableau CSH P8).

Les 15 centres ayant eu en 2025 une activité de prélèvement de moelle osseuse pédiatrique totalisent 74 médecins formés pour le prélèvement de moelle osseuse et 60 médecins ayant effectivement prélevé en 2025 (Tableau CSH P8).

- **Modalités de gestion de la qualité dans les centres de prélèvement de CSH de la moelle osseuse**

34 centres ont eu une activité de prélèvement de moelle osseuse allogénique en 2025 (Tableau CSH P7), dont deux ont eu également une activité de prélèvement de moelle osseuse autologue. Parmi ces 34 centres, 19 ont eu une activité exclusivement adulte, 6 ont eu une activité exclusivement pédiatrique et 9 ont eu une activité mixte.

Ces 34 centres ont tous une activité autorisée d'allogreffe de CSH : 22 déclarent avoir une accréditation JACIE, 12 sont en cours d'accréditation ou en attente de renouvellement.

Tableau CSH P8. Nombre de médecins formés au prélèvement présents en 2025 et nombre de médecins ayant participé au prélèvement, en 2025, dans les centres ayant eu une activité de prélèvement de moelle osseuse

	Activité de prélèvement de moelle osseuse pédiatrique (15 centres)	Activité de prélèvement de moelle osseuse adulte (29 centres)
Nombre de médecins qualifiés présents en 2025	74	172
<i>moyenne par centre</i>	5	6
<i>min</i>	3	2
<i>max</i>	12	16
Nombre de médecins ayant prélevé en 2025	60	137
<i>moyenne par centre</i>	4	5
<i>min</i>	2	1
<i>max</i>	12	14

Activité des comités d'experts chargés d'autoriser les prélèvements de moelle osseuse sur une personne vivante mineure ou adulte protégée

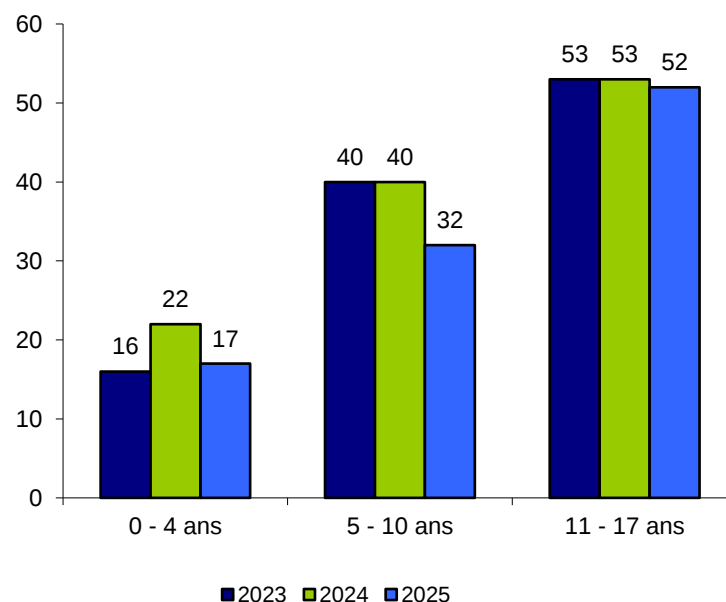
Les comités d'experts, chargés d'autoriser les prélèvements de moelle osseuse sur une personne vivante mineure ou adulte protégée, fonctionnent depuis juin 1996 et sont encadrés par le code de la Santé Publique (articles L1231-1, L1231-2, L1231-3 et décrets d'application n° 2005-443 du 10 mai 2005 et n° 2009-5 du 2 janvier 2009).

101 entretiens ont été effectués au cours de l'année 2025, dont 5 en vue d'un don de CSP et 1 en vue d'un don de lymphocytes. 1 entretien concernait un donneur haplo-identique (de moelle osseuse). Tous les donneurs entendus dans le cadre de ces entretiens ont obtenu un avis favorable, sauf deux qui n'ont reçu aucune décision du comité (dont 1 abandon de procédure en raison de la dégradation de l'état du receveur) (Figure CSH P5). L'activité a légèrement baissé en 2025 (101 donneurs contre 115 donneurs en 2024), mais la répartition par âge du donneur reste stable (Figure CSH P5).

Par ailleurs, sur les quatre dernières années, environ 5% des autorisations n'aboutissent à aucun prélèvement : dans la grande majorité des cas, il s'agit d'une cause receveur (soit rechute/progression de la maladie, soit complication intercurrente, soit amélioration de l'état clinique avec report ou annulation du projet de greffe).

En 2025, parmi les 99 donneurs ayant reçu un avis favorable, 5 n'ont pas été prélevés (1 receveur décédé, 2 receveurs dont l'état s'est aggravé, 1 receveur amélioré après une greffe d'USP, 1 receveur souhaitant différer la greffe).

Figure CSH P5. Répartition selon l'âge des donneurs mineurs vus par les comités d'experts



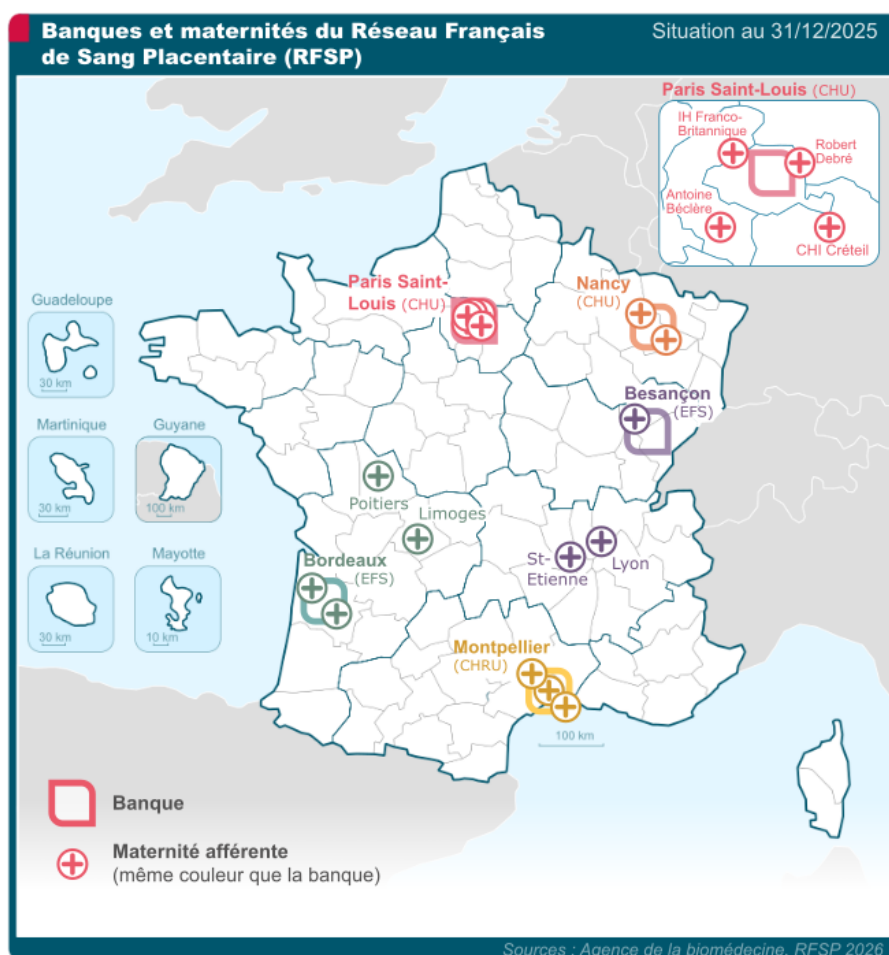
PRELEVEMENT DE CSH DU SANG PLACENTAIRE

Les centres de prélèvement de CSH du sang placentaire

Créé en 1999, le Réseau Français de Sang Placentaire (RFSP) est constitué, à la fin 2025, de 5 banques de sang placentaire (BSP) actives : Besançon, Bordeaux, Montpellier, Nancy, Paris Saint-Louis, et de 15 maternités autorisées par les ARS à l'activité de prélèvement de greffons de sang placentaire (après la fermeture de la maternité de l'hôpital privé de la Seine-Saint-Denis, fin 2024).

Le Réseau Français de Sang Placentaire (RFSP) a défini, à partir de 2015, un nouveau seuil basé sur la richesse en cellules nucléées totales ($>160.10^7$ CNT), afin de se recentrer sur les unités très riches en cellules.

Figure CSH P6. Localisation des banques et des maternités du Réseau Français de Sang Placentaire fin décembre 2025



Exhaustivité des données

Les 15 maternités actives en 2025 ont toutes répondu au questionnaire de prélèvement de sang placentaire.

Activité de prélèvement de CSH du sang placentaire

L'activité de prélèvement a augmenté en 2025 avec 5 154 prélèvements contre 4 628 en 2024. Le taux de conformité des prélèvements demeure stable (9,3% en 2025 contre 8,3 % en 2024, 9,4 % en 2023 et 8,3 % en 2022) (Tableau CSH P9). Ce taux reflète les exigences en termes de volume minimum prélevé (≥ 80 ml) et de richesse cellulaire ($> 160.10^7$ CNT). Par ailleurs, la qualification finale du greffon est étroitement liée au retour d'information sur l'état de santé de la mère et de l'enfant environ six semaines après le don, garantissant ainsi la sécurisation des USP.

Tableau CSH P9. Nombre d'accouchements et de prélèvements en 2025 dans les maternités du Réseau Français de Sang Placentaire

Ville	Etablissement	Nombre d'accouchements	Nombre d'entretiens d'information réalisés en vue du don de cellules du sang placentaire	Durée approximative d'un entretien (en minutes)	Nombre de consentements au don de cellules du sang placentaire obtenus	Nombre de prélèvements	Pourcentage de prélèvements conformes (%)
BESANCON	CHU Saint-Jacques	2735	2500	20	900	449	17,8%
BORDEAUX	Hôpital Pellegrin	5523	1042	25	870	714	11,8%
BORDEAUX	Polyclinique Bordeaux Nord Aquitaine	2169	311	15	277	232	12,1%
CLAMART	Hôpital Antoine Béchère	3636	3586	15	869	657	4,7%
CRETEIL	Centre Hospitalier Intercommunal	3212	1750	30	616	416	5,8%
LEVALLOIS PERRET	Institut Hospitalier Franco-Britannique	1845	957	15	636	219	4,9%
LIMOGES	Hôpital de la Mère et de l'Enfant	2290	524	15	83	83	12,0%
LYON	Hôpital de la Croix Rousse	4017	2200	5	2000	681	10,3%
MONTPELLIER	Clinique Clémentville	1507	400	20	250	217	7,8%
MONTPELLIER	Hôpital Arnaud de Villeneuve	3723	522	40	372	187	9,6%
MONTPELLIER	Polyclinique Saint-Roch	2953	250	10	230	95	6,3%
NANCY	Centre Hospitalier Universitaire	2808	442	10	398	232	7,3%
NANCY	Polyclinique Majorelle	1408	5	45	80	67	13,4%
PARIS	AP-HP Hôpital Universitaire Robert Debré	3098	719	15	719	559	4,1%
POITIERS	CHU	2393	346	40	336	116	3,4%
SAINT-PRIEST	Hôpital Nord	2860	370	10	320	230	17,4%
Total		46177	15924	330	8956	5154	
Moyenne		2886	995	21	560	322	9,3%
Min		1408	5	5	80	67	3,4%
Max		5523	3586	45	2000	714	17,8%

Organisation des centres de prélèvement de CSH du sang placentaire

Tableau CSH P10. Nombre de sages-femmes ayant prélevé des CSH du sang placentaire en 2025 et nombre de sages-femmes formées au prélèvement en 2025

	Nombre de sages-femmes ayant prélevé en 2025 (15 maternités)	Nombre de sages-femmes formées au prélèvement en 2025 (15 maternités)
Total	620	125
Moyenne par centre	39	8
Min	8	0
Max	98	26

CONCLUSION

En 2025, on note un ralentissement de la progression du nombre de prélèvements de lymphocytes destinés à la transformation en cellules CAR-T. Parallèlement, l'activité de cytophérèse autologue est stable. L'activité de cytophérèse pour allogreffe a progressé pour les donneurs non apparentés nationaux, tandis qu'elle reste stable pour les donneurs apparentés.

L'activité de prélèvement de moelle osseuse allogénique reste stable par rapport à 2023 et 2024.

Bien que le RFSP compte trois maternités de moins qu'en 2022, l'activité de prélèvement de sang placentaire se maintient en 2023 et augmente en 2024 et 2025, avec un taux de conformité stable (9,3 %).

ACTIVITE DU REGISTRE FRANCE GREFFE DE MOELLE EN 2025

FICHER NATIONAL DE DONNEURS NON APPARENTES

En 2025, les 29 centres donneurs nationaux ont inscrit 34 764 nouveaux donneurs de moelle osseuse, ce qui représente 173% de l'objectif national théorique du plan-greffe CSH 2022-2026 fixé à 20 000 par an.

70% de ces inscriptions résultent d'une pré-inscription effectuée via le site internet www.dondemoelleosseuse.fr. Les internautes y remplissent un questionnaire d'autoévaluation qui, après validation, est automatiquement transmis au centre donneur compétent. Selon le choix exprimé par le volontaire, le centre donneur qui gèrera son inscription lui adresse un kit de prélèvement ou lui propose un rendez-vous sur site.

Un certain nombre des volontaires souhaitant s'inscrire a pu être sensibilisé en amont par divers canaux (associations, presse, campagnes de communication ABM, l'EFS, entourage), avant d'initier la démarche en ligne.

Au 31 décembre 2025, le fichier national de donneurs et d'unités de sang placentaires comptait au total :

- **421 345** donneurs volontaires inscrits sur le registre national France Greffe de Moelle
- **38 989** unités de sang placentaire dans le réseau français de sang placentaire (RFSP)

Figure CSH RFGM1. Evolution du fichier national de donneurs de CSH de 1986 à 2025 »

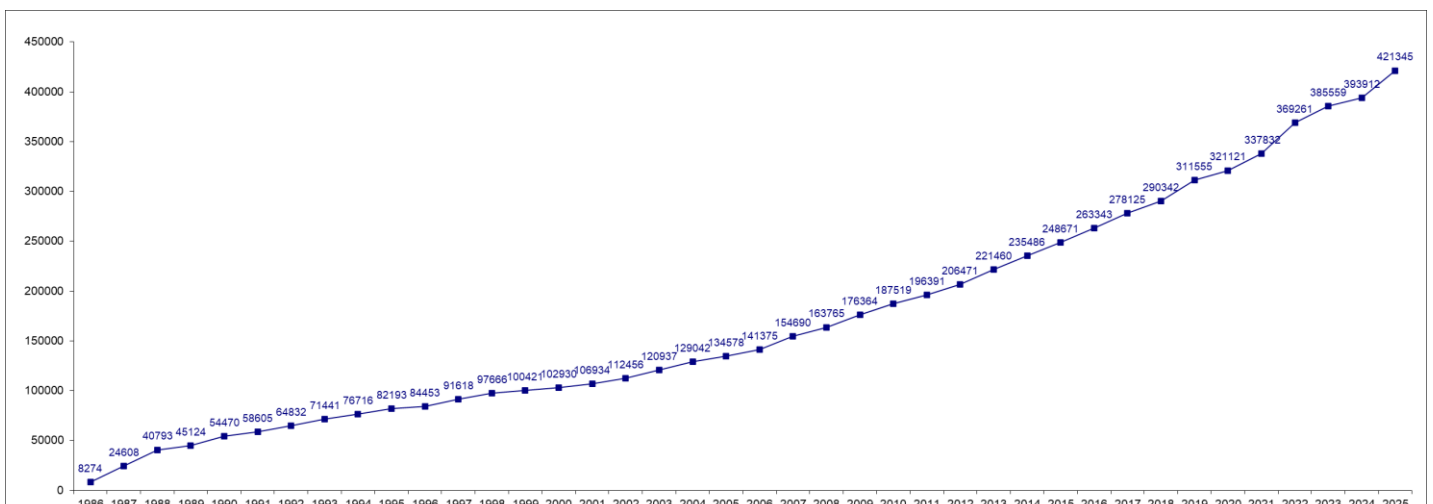
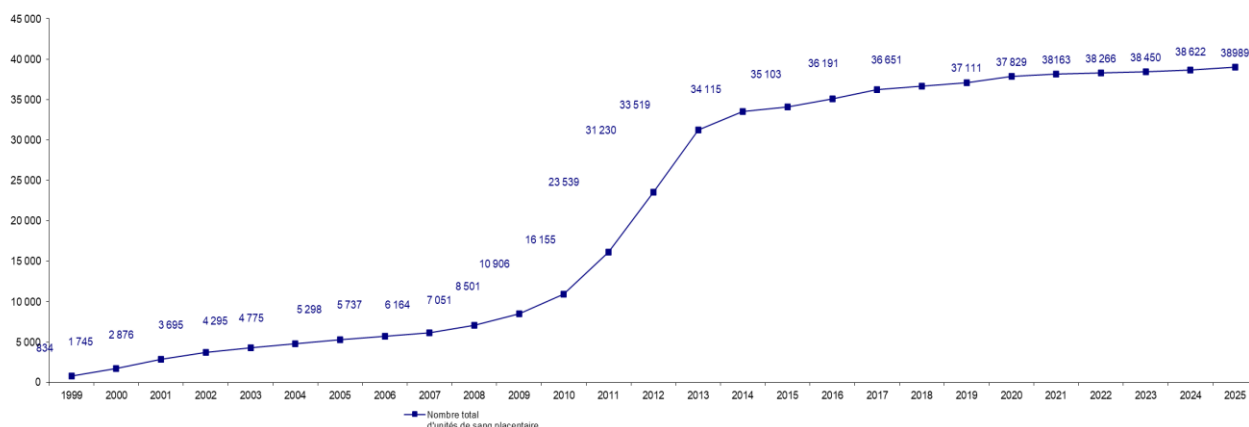


Figure CSH RFGM2. Evolution du Réseau Français de Sang Placentaire de 1999 à 2025



En 2025, **412** nouvelles unités de sang placentaire (USP) ont été inscrites par les 5 banques actives du Réseau Français de Sang Placentaire (RFSP). Toutes ces unités stockées tiennent compte des critères requis par le RFSP depuis 2015, en termes de richesse cellulaire du greffon soit $\geq 160.10^7$ cellules nucléées totales (CNT).

La richesse cellulaire représente un critère majeur de qualification des USP pour le RFSP et le critère de sélection initial pour les médecins greffeurs.

La richesse cellulaire médiane des **nouvelles USP** inscrites au cours de l'année 2025 est de 200.10^7 pour les Cellules Nucléées Totales (CNT) et $6.2.10^6$ pour les CD34.

DES DONNEURS INSCRITS AU 31 DECEMBRE 2025

donneurs inscrits et typés HLA classe I et II.

moyenne nationale et contribue à l'enrichissement et à la diversité du Registre français.

Carte CSH RFGM1. Phénotypes uniques parmi les donneurs inscrits au 31.12.2025 et typés HLA-ABDR



Phénotypes uniques HLA-ABDR allélique
rapporté au nombre de donneurs inscrits typés HLA-ABDR (%) *

* Regroupements P.A.C.A-Corse et Antilles-Guyane

Source: Registre France Greffe de Moelle, Agence de la biomédecine

Tableau CSH RFGM1. Phénotypes uniques HLA-ABDRB1 des donneurs inscrits au 31 décembre 2025 par région

REGIONS	Phénotypes uniques fin 2025	Donneurs typés HLA- ABDR fin 2025	Phénotypes uniques / inscrits
Auvergne-Rhône-Alpes	42 431	82 335	51,5%
Bourgogne-Franche-Comté	6 643	20 963	31,7%
Bretagne	17 305	36 911	46,9%
Centre	9 702	11 561	83,9%
Grand Est	16 716	28 448	58,8%
Hauts-De-France-Picardie	8 887	22 202	40,0%
Ile de France	22 811	51 238	44,5%
La Martinique	2 183	2 608	83,7%
La Réunion	4 439	5 289	83,9%
Normandie	8 841	20 037	44,1%
Nouvelle-Aquitaine	17 334	40 207	43,1%
Occitanie	17 981	27 992	64,2%
Pays de la Loire	15 586	34 210	45,6%
Provence-Alpes-Côte d'Azur /Corse	16 745	33 195	50,4%
Total	207 604	417 196	49,8%

INSCRIPTION DE PATIENTS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX

2 515 patients ont été inscrits en vue d'une recherche de donneur compatible. Parmi eux, 2 209 nouveaux patients (première inscription) et 306 patients ayant fait l'objet d'une réinscription dont 207 pour un second don à partir du donneur initial.

Le nombre de nouveaux patients inscrits est en augmentation de **6%**. Depuis 2019, le taux cumulé de cette augmentation est de 27%.

L'âge médian de la population globale des nouveaux patients inscrits est de 58 ans (plage : 1 mois à 78 ans).

L'âge médian des nouveaux **patients adultes** est de 60,7 ans (plage : 18 à 78 ans), tandis que celui des nouveaux **patients pédiatriques** est de 7,3 ans (plage : 1 mois à <18 ans). Ces derniers représentent 11 % de la population totale des nouveaux inscrits.

Au cours de l'année 2025, **33 090** nouveaux patients internationaux ont été inscrits (+5,4% par rapport à 2024)

Figure CSH RFGM3. Nombre d'inscriptions de nouveaux patients nationaux et internationaux par année de 2003 à 2025

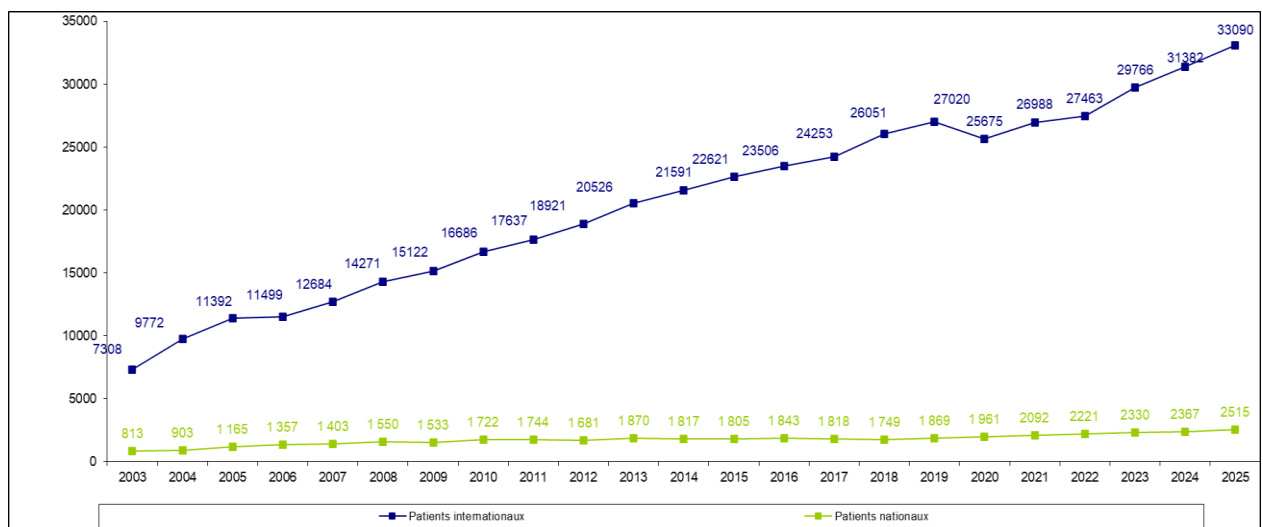
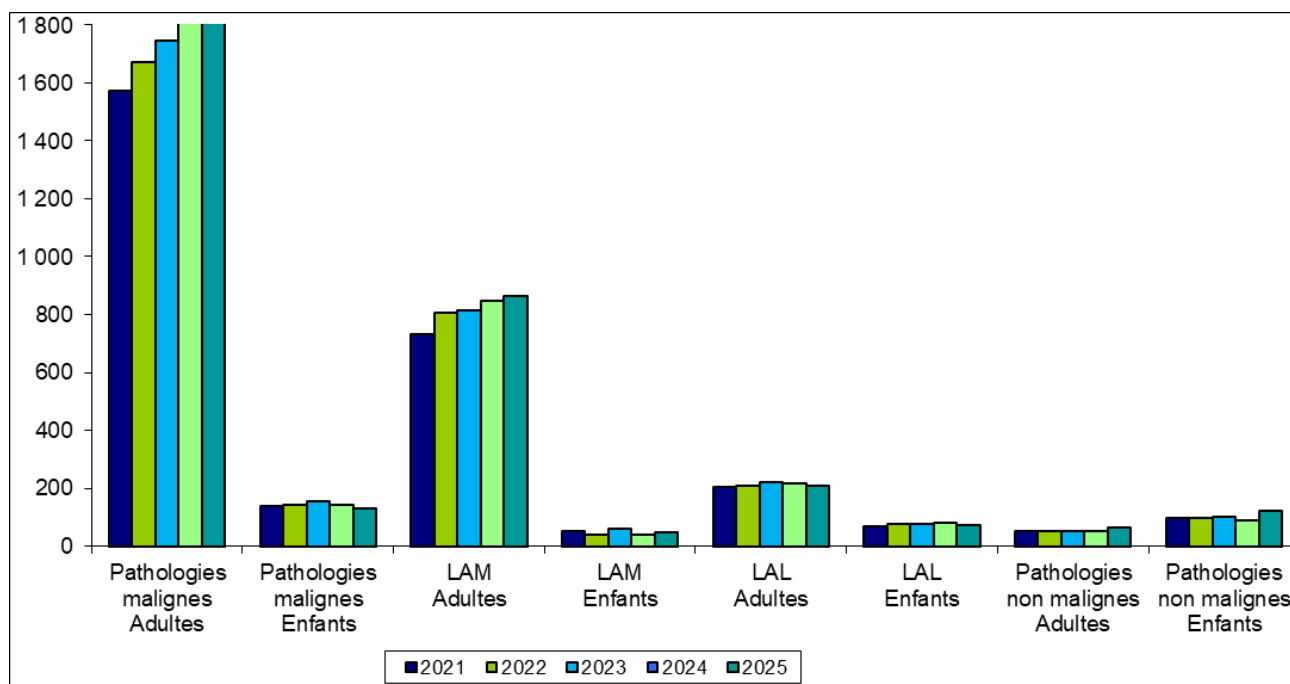


Figure CSH RFGM4. Répartition des patients inscrits selon leur diagnostic et leur âge de 2020 à 2025



96% des nouveaux patients adultes inscrits en 2024 présentent des pathologies malignes.

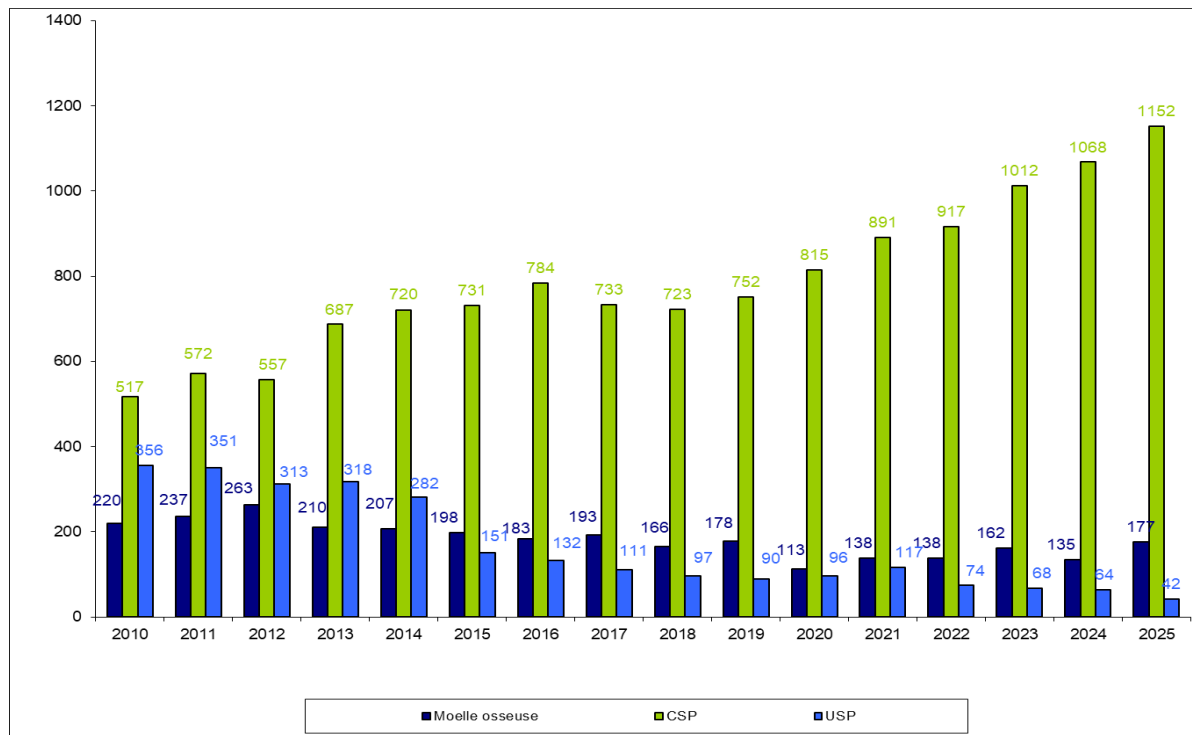
51% des nouveaux patients pédiatriques inscrits en 2024 présentent des pathologies malignes (majoritairement des LAL et LAM) et **49%** des pathologies constitutionnelles (dont **23%** d'aplasies).

Tableau CSH RFGM2. Répartition des patients inscrits selon le centre receveur/greffeur

CENTRES RECEVEURS / GREFFEURS		Total patients inscrits en 2023	Total patients inscrits en 2024	2025	
				Total Patients inscrits en 2025	Nvx patients inscrits en 2025
Amiens		64	46	54	50
Angers	Adultes	38	42	47	44
	Pédiatrie				
Besançon		42	50	56	52
Bordeaux	Adultes	109	130	136	121
	Pédiatrie	19	18	16	13
Brest	Adultes	39	44	37	29
	Pédiatrie	1			
Caen		63	76	75	63
Clermont-Ferrand	Adultes	71	69	61	51
	Pédiatrie	7	7	3	3
Grenoble	Adultes	74	84	69	62
	Pédiatrie	2	6	4	4
Créteil		51	60	59	53
Paris Necker	Adultes	34	41	40	36
	Pédiatrie	29	18	32	32
Paris Robert Debré		50	38	57	53
Paris Saint-Louis	HIA Percy	28	36	45	43
	Institut Gustave Roussy	90	109	112	103
	La Pitié	50	54	47	38
	Saint-Antoine	22	25	24	20
	St Louis	111	108	124	104
Lille	C Hurriez (Adultes)	117	108	122	93
	J de Flandre (Pédiatrie)	17	24	28	25
Limoges		28	23	41	36
Lyon	IHOP (Pédiatrie)	35	27	29	26
	Lyon Sud (Adultes)	128	123	125	114
Marseille	Institut P. Calmettes (Adultes)	125	143	133	94
	La Timone (Pédiatrie)	31	28	45	41
Montpellier	CHU Saint Eloi (Adultes)	128	110	132	120
	Hôp A de Villeneuve (Pédiatrie)	15	20	12	10
Nancy	Adultes	82	81	96	88
	Pédiatrie	15	10	13	12
Nantes	Adultes	63	63	66	56
	Pédiatrie	19	24	12	11
Nice		96	61	73	67
Poitiers		54	45	51	46
Réunion		5	13	16	13
Rennes	CHU Pontchaillou (Adultes)	77	70	71	62
	CHU Anne de Bretagne (Pédiatrie)	11	13	9	8
Rouen	C. Nicolle	10	10	9	5
	H. Becquerel	48	55	81	76
Saint-Etienne		38	50	49	40
Strasbourg	Adultes	56	54	44	43
	Pédiatrie	7	6	7	7
Toulouse	Adultes	95	108	115	108
	Pédiatrie	3	1		
Tours	Adultes	32	36	38	34
	Pédiatrie	1			
TOTAL		2330	2367	2515	2209

TYPE DE GREFFONS DE CSH PRELEVES

Figure CSH RFGM5. Répartition des prélèvements/cessions par année et par source de CSH de 2010 à 2025 pour les patients nationaux



Au total, **1 329** patients nationaux ont été greffés avec des donneurs non apparentés dont (109 avec des donneurs nationaux et 1220 avec des donneurs internationaux) et **42** cessions d'unités de sang placentaire qui ont permis de constituer **35** greffons (*)

En 2025, on observe une augmentation du nombre prélèvements de CSP. En revanche, on assiste à une diminution progressive du nombre de prélèvements de moelle osseuse et de cessions d'unité de sang placentaire (Cf. Figure RFGM5).

* Voir chapitre « note méthodologique »

Focus sur le nombre de donneurs nationaux non apparentés prélevés :

Au total, **284** donneurs nationaux ont été prélevés en 2024 :

- 109 pour des patients nationaux et 175 pour des patients internationaux
- 32 prélèvements de moelle osseuse et 252 prélèvements de CSP.

GREFFES DE CSH

En France, les trois sources de CSH sont utilisées pour les greffes en situation non apparentée.

Les sources de CSH privilégiées pour les enfants restent la moelle osseuse et le sang placentaire, alors que pour les patients adultes, il s'agit essentiellement des cellules souches périphériques.

Tableau CSH RFGM3. Répartition des sources de cellules souches hématopoïétiques selon l'âge des patients nationaux greffés *

Greffons	Patients <18 ans		Patients de 18 ans à 54 ans		Patients de 55 ans à 64 ans		Patients ≥65 ans		TOTAL PATIENTS
Moelle	107		48		16		6		1329
1 ^{er} don		104		45		15		6	
2 nd don						1			
2 ^{nde} greffe		2		3					
3 ^{ème} greffe		1							
CSP	32		379		373		368		1329
1 ^{er} don		25		359		360		363	
2 nd don		3		6		4		1	
2 ^{nde} greffe		4		13		8		4	
3 ^{ème} don									
3 ^{ème} greffe				1		1			
USP	24		9		1		1		35
1 ^{ère} greffe		22		9		1			
2 ^{nde} greffe		2						1	
3 ^{ème} greffe									
TOTAL	163	12,0%	436	32,0%	390	28,6%	375	27,5%	1364

* Voir chapitre « note méthodologique »

Tableau CSH RFGM4. Répartition des patients nationaux ayant bénéficié d'un greffon non apparenté, selon leur année d'inscription

PATIENTS						
Année d'insc.	Nouveaux patients inscrits	AYANT BENEFICIE D'UN GREFFON NON APPARENTE				
		au cours de l'année	N + 1	N + 2	N + 3	Total
2022	1 965	695 35,4%	452 23,0%	27 1,4%	9 0,5%	1183 60,2%
2023	2 052	734 35,8%	418 20,4%	22 1,1%		1174 57,2%
2024	2 095	786 37,5%	481 23,0%			1267 60,5%
2025	2 215	849 38,3%				849 38,3%

Parmi les 1 364 patients ayant reçu un greffon en 2025, 849 (38,3%) ont une date d'inscription en 2025, et 481 (23%) une date d'inscription antérieure à 2025.

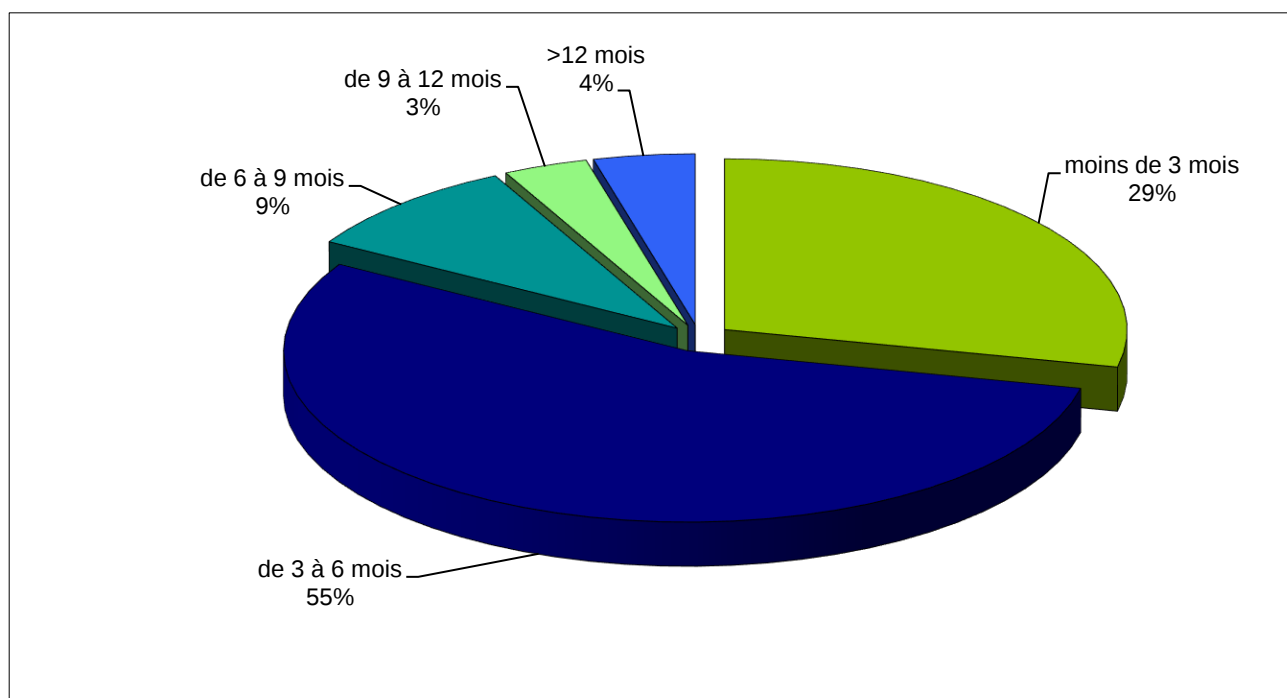
(Cf. Tableau RFGM4).

Tableau CSH RFGM5. Répartition des greffons selon la source de CSH pour les patients nationaux *

Greffons	2021	2022	2023	2024	2025
MOELLE OSSEUSE	138 12,3%	138 12,3%	162 13,1%	135 11,0%	177 13,0%
CSP	891 79,0%	917 82,2%	1012 82,2%	1068 85,0%	1152 84,0%
USP	99 8,7%	60 6,4%	57 4,6%	51 4,0%	35 3,0%
TOTAL	1128	1115	1231	1254	1364
	+10,5%	-1,2%	+9,4%	+1,9%	+8%

Au total, en 2025 le nombre de patients ayant bénéficié d'un greffon de CSH non apparenté a augmenté de **8 %** par rapport à 2024.

Figure CSH RFGM6. Délai entre l'inscription et la greffe des patients nationaux ayant bénéficié d'un greffon de CSH issu de donneur non apparenté en 2025 (N= 1 329)



Au total, **84 %** des patients ont été greffés dans les 6 mois qui ont suivi leur inscription sur le registre, tous diagnostics confondus. (Cf. Figure RFGM6).

Tableau CSH RFGM6. Délai médian entre la date d'inscription du patient, la confirmation de typage, le recrutement du donneur (moelle osseuse ou CSP) et la greffe

	2025			
	entre l'inscription et la confirmation de typage	entre la confirmation de typage et le recrutement	entre le recrutement et le prélèvement	entre l'inscription et le prélèvement (mini/maxi)
Aplasies	29 jours	6 jours	49 jours	91 jours (34 / 3457)
LAL	32 jours	14 jours	52 jours	112 jours (45 / 1261)
LAM	31 jours	11 jours	53 jours	108 jours (46 / 1268)
LH	30.5 jours	10.5 jours	47.5 jours	109.5 jours (54 / 305)
LNH	32 jours	16 jours	50 jours	122 jours (55 / 1247)
MDS	32 jours	18 jours	54 jours	119 jours (16 / 946)

LAL : Leucémie Aigüe Lymphoblastique
LAM : Leucémie Aigüe Myéloblastique
LH : Lymphome Hodgkinien

LNH : Lymphome Non Hodgkinien
MDS : Myélodysplasie

Le délai médian d'environ 30 jours entre l'inscription et la confirmation du typage du donneur pressenti représente le temps nécessaire entre l'identification et confirmation du donneur compatible qui sera sollicité.

Une fois que le donneur compatible est identifié, le délai médian entre le recrutement formel et le prélèvement de CSH est d'environ 6 semaines.

ORIGINE DES GREFFONS DE CSH

Le nombre total de prélèvements de CSH issus de donneurs non apparentés pour des patients nationaux est en progression en 2025.

**Figure CSH RFGM7. Greffons nationaux ou internationaux de CSH pour les patients nationaux
(USP et lymphocytes exclus) N= 1 329**

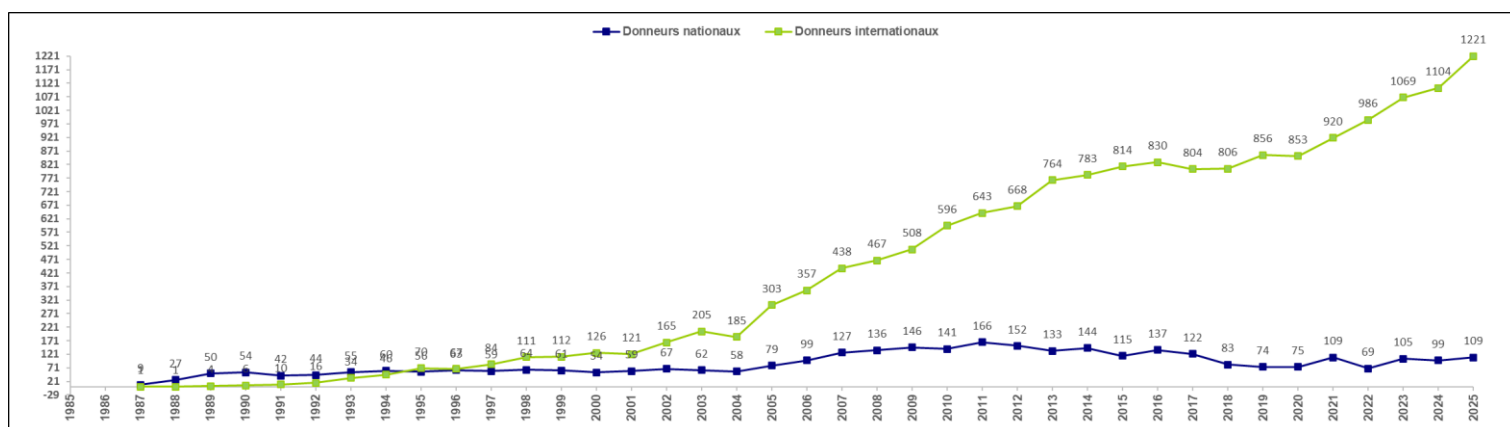


Tableau CSH RFGM7. Evolution du nombre de donneurs nationaux non apparentés prélevés

NOMBRE DE GREFFONS	2021 N = 202	2022 N = 171	2023 N = 247	2024 N = 281	2025 N = 318
PATIENTS NATIONAUX	118	88	117	109	126
Moelle osseuse	19	12	17	12	16
premier don	19	11	17	10	15
second don				1	
seconde greffe		1		1	1
CSP	90	57	88	87	93
premier don	89	53	86	83	91
second don	1	2		1	1
seconde greffe		2	2	3	1
Lymphocytes	9	19	12	10	17
PATIENTS INTERNATIONAUX	84	83	130	172	192
Moelle osseuse	9	9	16	24	16
premier don	9	9	16	24	16
second don					
Troisième don					
CSP	70	72	109	138	159
premier don	69	72	108	137	154
second don	1		1	1	4
Troisième don	1		1	1	1
Lymphocytes	5	2	5	10	17

Tableau CSH RFGM8. Répartition des greffons nationaux/internationaux pour les patients nationaux selon la source de CSH *

NOMBRE DE GREFFONS ISSUS DE DONNEURS	2021 N = 1 029	2022 N = 1 055	2023 N = 1 174	2024 N = 1 203	2025 N = 1 329
Greffons nationaux	109 11%	69 6%	105 9%	99 8%	109 8%
Moelle	19 1,8%	12 1%	17 1%	12 1%	16 1%
CSP	90 8,8%	57 5%	88 8%	87 7%	93 7%
Greffons internationaux	920 89%	986 93%	1 069 91%	1 104 92%	1 220 92%
Moelle	119 11,6%	126 12%	145 12%	123 10%	161 12%
CSP	801 77,8%	860 82%	924 79%	981 82%	1 059 80%

NOMBRE DE GREFFONS DE SANG PLACENTAIRE	2021 N = 99	2022 N = 60	2023 N = 57	2024 N = 51	2025 N = 35
GREFFONS D'USP SIMPLE	81 81,8%	46 77%	46 80%	39 77%	29 83%
Greffon national	24 24,2%	17 28%	15 26%	14 28%	8 23%
Greffon international	57 57,6%	29 48%	31 54%	25 49%	21 60%
GREFFONS D'USP DOUBLES*	18 18,2%	14 23%	11 20%	12 24%	6 18%
Greffon national / national	3 3%	0 0%	2 4%	1 2%	3 9%
Greffon national / international	5 5,1%	3 5%	5 9%	6 12%	1 3%
Greffon international / international	10 10,1%	11 18%	4 7%	5 10%	2 6%

* Voir chapitre « Note méthodologique »

ACTIVITE DES BANQUES DU RESEAU FRANÇAIS DE SANG PLACENTAIRE

Le nombre d'unités de sang placentaire qualifiées et stockées dans les banques du RFSP est de **38 989** au 31 décembre 2025.

Tableau CSH RFGM9. Activité d'inscription des banques du Réseau Français de Sang Placentaire de 1999 à 2025

		Nombre total d'unités	Besançon	Bordeaux	Créteil	Lille	Marseille	Montpellier	Nancy	Paris Saint- Louis	Poitiers	Rennes	Rhône-Alpes
1999	1999-12-31 00:00:00	834	533 (64%)	18 (2%)									
2000	2000-12-31 00:00:00	1745	1027 (59%)	406 (23%)									
2001	2001-12-31 00:00:00	2876	1512 (53%)	690 (24%)									
2002	2002-12-31 00:00:00	3695	1816 (49%)	930 (25%)									
2003	2003-12-31 00:00:00	4295	2112 (49%)	1039 (24%)			6 (0,4%)						
2004	2004-12-31 00:00:00	4775	2247 (46,9%)	1189 (24,8%)			19 (0,4%)						
2005	2005-12-31 00:00:00	5298	2416 (45,6%)	1482 (28%)			19 (0,4%)						
2006	2006-12-31 00:00:00	5737	2632 (45,9%)	1770 (30,9%)			19 (0,3%)						
2007	2007-12-31 00:00:00	6164	3009 (48,8%)	1897 (30,8%)			17 (0,3%)						
2008	2008-12-31 00:00:00	7051	3500 (49,6%)	2180 (30,9%)			16 (0,2%)			178 (2,5%)			
2009	2009-12-31 00:00:00	8501	4177 (49,1%)	2575 (30,3%)			16 (0,2%)			509 (6,0%)			106 (1,2%)
2010	2010-12-31 00:00:00	10906	5026 (46,1%)	3092 (28,4%)	206 (1,9%)		13 (0,1%)	152 (1,4%)		888 (8,1%)			438 (4%)
2011	2011-12-31 00:00:00	16155	6035 (37,3%)	3611 (22,3%)	821 (5,1%)		188 (1,2%)	825 (5,1%)		1490 (9,3%)	30 (0,2%)	375 (2,3%)	1719 (10,6%)
2012	2012-12-31 00:00:00	23539	7093 (30,1%)	4355 (18,5%)	1496 (6,4%)	326 (1,4%)	408 (1,7%)	1867 (7,9%)		2176 (9,2%)	244 (1%)	846 (3,6%)	3684 (15,7%)
2013	2013-12-31 00:00:00	31230	7984 (25,6%)	5223 (16,7%)	2526 (6,4%)	1122 (3,6%)	669 (2,1%)	2499 (8%)	60 (0,2%)	2841 (9,1%)	709 (2,3%)	1300 (4,2%)	5274 (16,9%)
2014	2014-12-31 00:00:00	33519	8278 (24,7%)	5648 (16,9%)	2664 (7,9%)	1576 (4,7%)	672 (2%)	2507 (7,5%)	114 (0,3%)	3459 (9,4%)	925 (2,8%)	1433 (4,3%)	5533 (16,5%)
2015	2015-12-31 00:00:00	34115	8310 (24,4%)	5890 (17,3%)	2845 (8,3%)	1632 (4,8%)	664 (1,9%)	2527 (7,4%)	147 (0,4%)	3259 (9,6%)	998 (2,9%)	1426 (4,2%)	5478 (16,1%)
2016	2016-12-31 00:00:00	35103	8878 (25,3%)	5984 (17,0%)	2838 (8,10%)	1618 (4,6%)	661 (1,9%)	2561 (7,3%)	163 (0,5%)	3281 (9,3%)	1002 (2,9%)	1415 (4,0%)	5671 (16,2%)
2017	2017-12-31 00:00:00	36191	9345 (25,8%)	6338 (17,5%)	2826 (7,8%)	1609 (4,4%)	660 (1,8%)	2565 (7,1%)	239 (0,7%)	3639 (10,1%)	1002 (2,9%)	1000 (2,8%)	5636 (15,6%)
2018	2018-12-31 00:00:00	36651	10553 (28,8%)	6405 (17,5%)	2814 (7,7%)	1601 (4,4%)	658 (1,8%)	2603 (7,1%)	312 (0,9%)	3688 (10,1%)	998 (2,7%)	1400 (3,8%)	5619 (10,1%)
2019	2019-12-31 00:00:00	37111	10780 (29,0%)	6518 (17,6%)	2805 (7,6%)	1593 (4,3%)	658 (1,8%)	2612 (7,0%)	344 (0,9%)	3810 (10,3%)	995 (2,7%)	1398 (3,8%)	5598 (15,1%)
2020	2020-12-31 00:00:00	37829	10976 (29,0%)	6611 (17,0%)	2798 (7,0%)	1587 (4,0%)	656 (2,0%)	2664 (7,0%)	377 (1,0%)	4200 (11,0%)	994 (3,0%)	1391 (4,0%)	5575 (15,0%)
2021	2021-12-31 00:00:00	38163	11161 (29,9%)	6696 (17,5%)	2791 (7,3%)	1582 (4,1%)	656 (1,7%)	2659 (7,0%)	402 (1,1%)	4278 (11,2%)	992 (2,6%)	1389 (3,6%)	5557 (14,6%)
2022	2022-12-31 00:00:00	38266	11145 (29,1%)	6739 (17,6%)	2786 (7,3%)	1576 (4,1%)	656 (1,7%)	2660 (7,0%)	432 (1,1%)	4347 (11,3%)	992 (2,6%)	1387 (3,6%)	5546 (14,5%)
2023	2023-12-31 00:00:00	38450	11222 (29,2%)	6772 (17,6%)	2782 (7,2%)	1573 (4,1%)	655 (1,7%)	2682 (7,0%)	468 (1,2%)	4390 (11,4%)	990 (2,6%)	1386 (3,6%)	5530 (14,4%)
2024	2024-12-31 00:00:00	38622	11280 (29,2%)	6827 (17,7%)	2777 (7,2%)	1571 (4,1%)	654 (1,7%)	2698 (7,0%)	503 (1,3%)	4420 (11,4%)	988 (2,6%)	1383 (3,6%)	5521 (14,3%)
2025	2024-12-31 00:00:00	38989	11461 (29,4%)	6887 (17,7%)	2773 (7,1%)	1570 (4,0%)	654 (1,7%)	2730 (7,0%)	524 (1,3%)	4505 (11,6%)	988 (2,5%)	1383 (3,5%)	5514 (14,1%)

La banque de Besançon représente le plus grand stock d'USP au niveau national avec 11 461 USP fin 2025, suivi par la banque de Bordeaux.

Tableau CSH RFGM10. Nombre d'USP cédées par rapport au nombre total d'unités stockées

	au 31 décembre 2021			au 31 décembre 2022			au 31 décembre 2023			au 31 décembre 2024			au 31 décembre 2025			TOTAL CEDEES	
BANQUES	USP stockées	USP cédées	%	USP stockées	USP cédées	%	USP stockées	USP cédées	%	USP stockées	USP cédées	%	USP stockées	USP cédées	%	1997-2025	%
Besançon	11 161	25	0,20%	11 145	20	0,20%	11 222	12	0,10%	11 280	14	0,10%	11 461	13	0,10%	1 452	12,70%
Bordeaux	6 696	17	0,30%	6 739	9	0,10%	6 772	7	0,10%	6 827	10	0,10%	6 887	8	0,10%	641	9,30%
Créteil	2 791	7	0,30%	2 786	5	0,20%	2 782	5	0,20%	2 777	5	0,20%	2 773	4	0,10%	180	6,50%
Lille	1 582	5	0,30%	1 576	6	0,40%	1 573	3	0,20%	1 571	2	0,10%	1 570	1	0,10%	120	7,60%
Marseille	656			656		0	655	1	0,20%	654	1	0,20%	654			40	6,10%
Montpellier	2659	6	0,20%	2 660	6	0,20%	2 682	3	0,10%	2 698			2 730	1	0,10%	123	4,50%
Nancy	402	3	0,007	432	2	0,50%	468			503	1	0,20%	524	1	0,20%	14	2,70%
Paris Saint-Louis	4 278	8	0,20%	4 347	18	0,40%	4 390	10	0,20%	4 420	7	0,20%	4 505	3	0,10%	231	5,10%
Poitiers	992	2	0,20%	992	0	0,00%	990	2	0,20%	988	2	0,20%	988	1	0,10%	39	3,90%
Rennes	1 389	2	0,10%	1 387	2	0,10%	1 386	1	0,10%	1 383	2	0,10%	1 383			102	7,40%
Rhône-Alpes	5 557	18	0,30%	5 546	9	0,20%	5 530	15	0,30%	5 521	8	0,10%	5 514	6	0,10%	412	7,50%
TOTAL	38 163	93	0,20%	38 266	77	0,20%	38 450	59	0,20%	38 622	52	0,10%	38 989	38	0,10%	3 354	8,60%

Au total, **38** USP ont été cédées par les banques du RFSP en 2025. Le nombre total d'USP cédées depuis la création du RFSP est de 3 354.

NOTE METHODOLOGIQUE

Nombre de greffons constitués en 2025 pour des patients nationaux :

Au total, 1 364 greffons non apparentés ont été constitués en 2025 pour des patients nationaux :

1 329 à partir de donneurs volontaires (177 greffons de moelle osseuse et 1152 greffons de CSP) et 35 à partir d'USP (*Cf. Tableau RFGM3, Tableau RFGM5, Tableau RFGM8, Figure RFGM5*) correspondants à 42 cessions d'USP.

La différence entre le nombre de prélèvements et/ou de cessions d'unités de sang placentaire et le nombre d'allogreffes non apparentées effectivement réalisées pendant l'année considérée, est due soit à la non injection du greffon, soit au report de la date de greffe.

ACTIVITE NATIONALE DE GREFFE DE CSH

INTRODUCTION

En 2025, 74 centres français ont réalisé des greffes de cellules souches hématopoïétiques (CSH). Cette activité est divisée en deux catégories : greffes allogéniques et greffes autologues. Parmi ces 74 centres, 37 n'ont réalisé que des autogreffes, 2 n'ont réalisé que des allogreffes et 35 ont eu une activité mixte.

En 2025, 4 830 patients ont reçu un ou plusieurs greffons de CSH autologues ou allogéniques, soient 2 341 patients pour 2 496 greffes autologues et 2 319 patients pour 2 334 greffes allogéniques apparentées ou non apparentées. Ces résultats sont établis sur la base de la déclaration des centres de greffe à l'Agence de la biomédecine.

L'activité globale d'allogreffe de CSH a connu une augmentation de 7% en 2025 par rapport à 2024. Le nombre total d'allogreffes réalisées dans les centres autorisés est de 2 334 dont 1 353 en situation non apparentée. (Tableau CSH G1, Figure CSH G2).

Tableau CSH G1. Evolution du nombre de greffes de CSH

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de greffes autologues	3151	3322	3307	3136	2971	2921	2625	2727	2795	2496
Nombre de greffes allogéniques	1958	1902	1946	1964	1878	2056	1989	2170	2185	2334
<i>dont allogreffes non apparentées</i>	<i>1060</i>	<i>998</i>	<i>955</i>	<i>993</i>	<i>975</i>	<i>1122</i>	<i>1097</i>	<i>1231</i>	<i>1247</i>	<i>1353</i>
Nombre total de greffes	5109	5224	5253	5100	4849	4977	4614	4897	4980	4830

Source : déclarations d'activité des centres de greffe de CSH

MATERIEL ET METHODES

Données

- **Mode de recueil**

L'Agence de la biomédecine recueille chaque année :

- Des informations quantitatives relatives aux greffes : le nombre total de greffes réalisées et le nombre total de patients greffés, par centre et par type de greffe (ces chiffres sont reportés dans les Tableaux CSH G2, CSH G4, CSH G5). Ces données sont obtenues par les déclarations d'activité envoyées par chaque centre de greffe.

- Des informations qualitatives concernant chaque greffe réalisée pendant l'année en cours (diagnostic, état de la maladie à la greffe, ...). Ces données sont saisies par les centres depuis août 2023 dans la base EBMT Registry. Des extractions de cette base fournissent les informations relatives à chaque greffe.

- **Population étudiée – Exhaustivité**

La base de données constituée par l'extraction au 18 juin 2026 des données saisies dans EBMT Registry par les 74 centres de greffe de CSH, comprend pour les greffes 2025 :

- 2 171 allogreffes pour 2 154 patients : l'exhaustivité des données est de 93% par rapport aux chiffres d'activité communiqués par les centres (Tableaux CSH G1, CSH G4 et CSH G5).

- En ce qui concerne les autogreffes, seuls les résultats issus des déclarations d'activité des centres seront produits dans ce rapport.

Méthodes statistiques

Les résultats présentés sur les greffes de l'année 2025 ont été obtenus à l'aide des procédures de statistique descriptive du logiciel SAS (version 9.3).

ACTIVITE D'AUTOGREFFE DE CSH GLOBALE

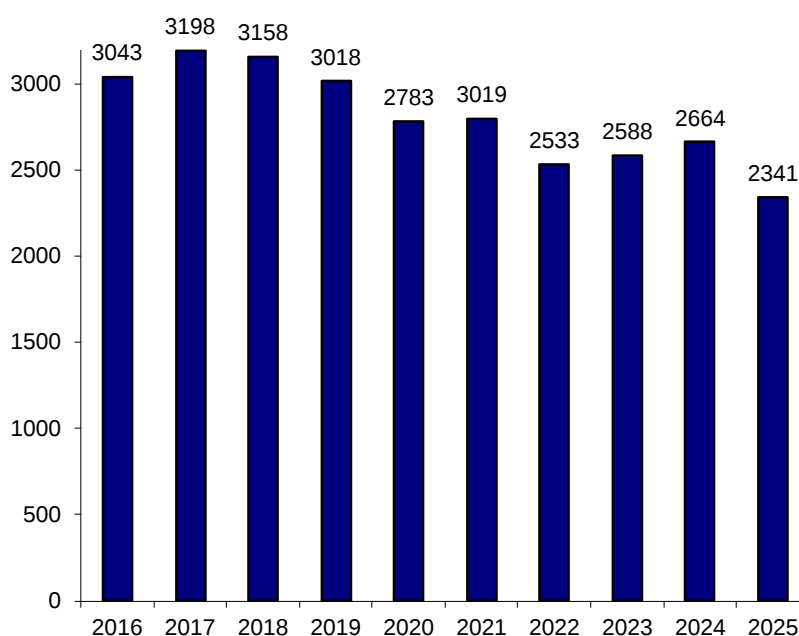
En 2025, tous les centres ont déclaré leur activité d'autogreffe.

2 496 greffes autologues ont été réalisées pour 2 341 patients, qui ont reçu une ou plusieurs autogreffes (Figure CSH G1).

L'activité d'autogreffe n'étant pas soumise à autorisation, il y a probablement une sous-estimation du nombre total d'autogreffes réalisées par an en France, et déclarées à l'Agence de la biomédecine.

Le tableau CSH G2 rapporte l'activité d'autogreffe telle qu'elle a été déclarée par chaque centre. Les greffes autologues ont été réalisées par 72 équipes, parmi lesquelles 16 ont effectué chacune 50 autogreffes ou plus, et 10 moins de 10 autogreffes. Dans 99,7% des cas, le greffon est constitué de cellules souches hématopoïétiques du sang périphérique (CSP), et dans 6 cas la source du greffon était de la moelle osseuse.

Figure CSH G1. Evolution du nombre de patients ayant reçu une autogreffe de CSH



Source : déclarations d'activité des centres de greffe de CSH

Tableau CSH G2. Evolution de l'activité d'autogreffe de CSH par équipe

	Nombre d'autogreffes				Nombre de patients			
	2022	2023	2024	2025	2022	2023	2024	2025
Aix en Provence	5	6	10	4	5	6	10	4
Amiens Hôpital Sud	35	40	44	46	35	40	44	43
Angers CHU service des Maladies du sang	36	36	36	32	32	36	35	27
Argenteuil CH Victor Dupouy	14	19	27	12	14	19	27	12
Arras	7	9	12	5	7	9	12	5
Avignon	20	19	21	18	18	19	21	18
Bayonne Centre Hospitalier	35	40	37	34	35	37	34	32
Besançon Hôpital Jean Minjoz	36	40	51	36	36	38	48	32
Bobigny Hôpital Avicenne	31	27	17	15	30	27	17	15
Bordeaux Groupe Hospitalier Pellegrin	19	16	12	3	10	16	10	2
Bordeaux Pessac Hôpital Haut Lévêque	100	109	103	81	97	97	101	78
Brest Hôpital Augustin Morvan	48	40	53	37	45	40	50	37
Caen CHU - service d'Hématologie et service d'Onco- Hématologie Pédiatrique	42	53	54	46	42	52	51	46
Clamart Hôpital d'Instruction des Armées	26	30	30	26	26	30	30	26
Clermont-Ferrand Hôtel Dieu et Centre Jean Perrin	46	39	79	70	44	36	72	63
Colmar Hôpital Louis Pasteur	6	NC ^s	NC ^s	9	6	NC ^s	NC ^s	9
Corbeil Hôpital Gilles de Corbiel	20	28	24	31	20	28	24	31
Créteil Hôpital Henri Mondor - unité Hémopathies Lymphoïdes	40	38	42	57	40	38	42	57
Dijon Hôpital Le Bocage	59	78	64	38	49	78	64	38
Dunkerque Centre Hospitalier	9	19	22	9	9	19	20	9
Grenoble CHU	38	57	41	34	37	50	38	33
Lens Centre Hospitalier	21	15	22	14	21	15	22	14
Lille Centre Hospitalier Saint-Vincent	15	11	24	14	15	11	24	14
Lille Centre Oscar Lambret	11	22	11	21	8	16	7	14
Lille CHU Claude Huriez	35	28	48	32	35	28	48	32
Lille Hôpital Jeanne de Flandre	1	2	2	3	1	2	2	3
Limoges Centre Hospitalier Dupuytren	25	21	24	27	23	20	24	27
Lyon Centre Hospitalier Lyon Sud	80	NC ^s	109	71	80	NC ^s	109	71
Lyon CRLC Léon Bérard	47	45	56	42	47	45	56	42
Lyon Institut d'Hématologie et d'Oncologie Pédiatrique	12	17	21	18	7	12	15	12
Marseille Hôpital de la Conception	24	17	23	19	24	17	23	19
Marseille Hôpital de la Timone - service d'Hémo-Oncologie Pédiatrique	5	15	15	9	3	9	10	7

Marseille Institut Paoli Calmettes	108	101	122	99	98	94	113	93
Meaux Centre Hospitalier	24	17	20	11	23	16	20	11
Metz Hôpital Notre Dame de Bon Secours	38	27	24	27	38	27	24	27
Montpellier Fédération Montpellier-Nîmes	122	103	132	90	122	98	123	86
Mulhouse Hôpital Emile Muller	14	23	25	19	14	23	23	18
Nancy CHRU Hôpitaux de Brabois	48	58	53	42	48	58	53	42
Nantes Hôtel Dieu	123	115	108	72	114	110	107	72
Nice Centre Antoine Lacassagne	56	30	NC [§]	10	56	30	NC [§]	10
Nice Hôpital de l'Archet 1	15	14	42	44	15	14	42	43
Orléans CHR	22	23	21	21	22	23	21	21
Paris Hôpital Cochin	47	39	27	30	47	39	27	30
Paris Hôpital d'Enfants Armand Trousseau	7	7	7	13	7	5	5	13
Paris Hôpital Necker - service d'Hématologie Adulte	20	14	17	23	20	14	17	23
Paris Hôpital Robert Debré	1	2	0	0	1	2	0	0
Paris Hôpital Saint-Antoine	43	46	47	43	43	45	45	43
Paris Hôpital Saint-Louis - service d'Hématologie et de greffe de moelle	5	8	10	3	5	8	10	3
- service d'Onco-Hématologie	19	15	12	19	19	15	12	19
- service d'Immuno-Hématologie 1	72	73	73	82	67	73	73	72
Paris Hôpital Tenon	13	12	0	0	13	8	0	0
Paris Institut Curie	26	22	33	27	19	14	21	20
Paris La Pitié Salpêtrière - service d'Hématologie Clinique	71	72	64	63	71	69	63	61
Poitiers Hôpital Jean Bernard	71	73	53	58	71	73	53	58
Pontoise CH René Dubos	13	19	16	21	13	19	16	21
Reims Hôpital Robert Debré	31	27	26	24	31	27	26	24
Rennes CHU	84	83	85	77	83	81	83	76
Roubaix Hôpital Provo	10	13	7	7	10	13	7	7
Rouen Centre Henri Becquerel	48	56	50	52	48	54	50	52
Rouen Hôpital Charles Nicolle	8	3	3	3	8	3	2	3
Saint-Cloud Centre René Huguenin	44	48	33	22	44	48	33	22
Saint-Denis (Réunion) CHD Félix Guyon	10	18	8	0	9	17	8	0
Saint-Étienne Institut de Cancérologie de la Loire	41	33	33	32	39	33	33	31
Saint-Pierre (Réunion) CH François Dunan	15	23	22	20	12	20	20	19
Saint Quentin Centre Hospitalier	15	9	7	12	15	9	7	12
Strasbourg Hôpital de Hautepierre - service de Pédiatrie et service d'Onco- Hématologie	79	66	62	61	79	61	61	57

Toulouse CHU - service de Médecine Infantile	7	20	9	19	6	13	9	11
Toulouse Oncopôle - service d'Hématologie Adulte	97	104	109	107	92	104	109	107
Toulouse Institut Claudius Regaud	1	8	4	15	1	3	4	7
Tours Hôpital Bretonneau	59	66	56	49	59	66	53	49
Troyes Centre Hospitalier	25	37	17	15	25	37	17	15
Valenciennes Hôtel Dieu	18	33	10	12	18	33	10	12
Versailles Hôpital André Mignot	31	34	31	29	31	34	31	29
Villejuif Institut Gustave Roussy : - service d'Hématologie Adulte	32	142	146	154	32	124	118	118
- service d'Oncologie Pédiatrique	44	55	37	56	44	41	25	32
Total	2625	2727	2795	2496	2533	2588	2664	2341

⁵ Données non communiquées

Source : déclarations d'activité des centres de greffe de CSH

ACTIVITE D'ALLOGREFFE DE CSH GLOBALE (Adultes et pédiatrie)

En France, en 2025, 38 centres autorisés ont réalisé un total de 2 334 allogreffes de cellules souches hématopoïétiques (CSH). Parmi celles-ci, 1 321 ont été effectuées à partir de donneurs non apparentés, représentant 57 % de l'ensemble des allogreffes, soit une progression de 11 % par rapport à 2024. Dans le même temps, le nombre d'allogreffes réalisées à partir de donneurs apparentés, qu'elles soient haplo-identiques ou non haplo-identiques, est resté stable (Figure CSH G2).

En 2025, un total de 177 prélèvements de moelle osseuse et de 1152 prélèvements de cellules souches périphériques, ainsi que 42 cessions d'unités de sang placentaire, ont permis la constitution de 1 365 greffons de cellules souches hématopoïétiques (CSH) non apparentés. Cette activité est en légère augmentation pour les prélèvements de MO et CSP à partir de donneurs non apparentés, mais en diminution concernant les greffons de sang placentaire.

Les faibles différences observées chaque année entre le nombre de greffons non apparentés constitués pour des patients nationaux et les nombres d'allogreffes non apparentées ont des causes multiples :

- Certains greffons sont utilisés pour un boost CD34+ et non pour une allogreffe,
- D'autres ne sont pas injectés, en raison notamment d'une trop faible quantité de cellules collectées ou d'un problème intercurrent survenu chez le patient,
- Certains greffons prélevés durant l'année sont cryoconservés et injectés l'année d'après,
- Certaines greffes sont effectuées à partir de fractions congelées de greffons constitués la même année ou antérieurement.

Parmi les situations précédentes, on observe :

- 11 greffons non apparentés de CSP constitués en 2025 ont été utilisés pour un boost CD34+,
- 2 greffons n'ont pas été injectés en raison d'un problème lié au patient,
- 5 greffons non apparentés constitués avant 2025 ont été injectés en 2025 (3 de CSP et 2 USP),
- 2 greffons non apparentés, constitués en 2025, ont finalement été injectés en 2026 (2 greffons d'USP),
- 2 fractions congelées de greffons constitués antérieurement ont été injectées en 2025.

Les résultats présentés dans ce chapitre prennent en compte uniquement les greffons injectés en 2025 (quelle que soit l'année du prélèvement du greffon ou de la cession de l'unité de sang placentaire).

L'âge médian des patients allogreffés est de 58 ans chez les adultes (min=18 ans, max=76 ans) et de 8 ans chez les patients pédiatriques (min=0 ans, max=17 ans).

Le Tableau CSH G4 rapporte l'activité d'allogreffe telle qu'elle a été déclarée par chaque centre. Dans la colonne « EBMT Registry » est notée l'activité extraite de la base de données EBMT Registry. En grisé sont indiqués les centres qui ont saisi dans EBMT Registry moins des trois quarts des greffes réalisées.

L'activité d'allogreffe en 2025 se répartit dans 38 centres adultes, pédiatriques, ou mixtes.

Le tableau CSH G5 montre l'activité d'allogreffe de CSH par type de donneur, par source de cellules et par équipe en 2025.

Les figures CSH G4 et CSH G5 représentent les principales indications d'allogreffe. Dans la Figure CSH G4, les autres hémopathies lymphoïdes concernent les lymphomes non Hodgkiniens (187 patients), les lymphomes Hodgkiniens (7 patients), et d'autres pathologies (LLC ou myélomes, 7 patients).

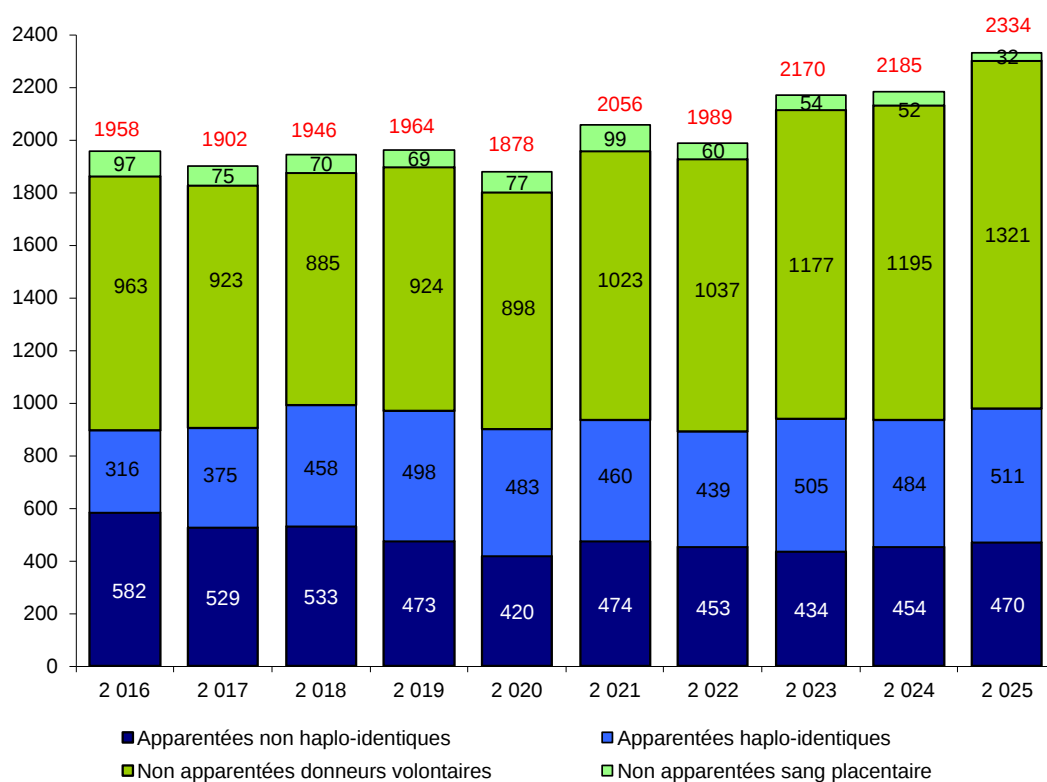
Par ailleurs, un total de 473 patients a reçu, en 2025 après une allogreffe, des injections de lymphocytes du même donneur (DLI), dans le cadre d'une rechute, d'une perte partielle de greffon ou de façon programmée (Tableau CSH G7).

Tableau CSH G3. Activité d'allogreffe de CSH, par type de donneur et d'origine du greffon, en 2025

	Allogreffes apparentées	Allogreffes non apparentées	Total
Moelle osseuse	254	176	430
Sang périphérique	722	1145	1867
Sang placentaire	5	32	37
Total	981	1353	2334

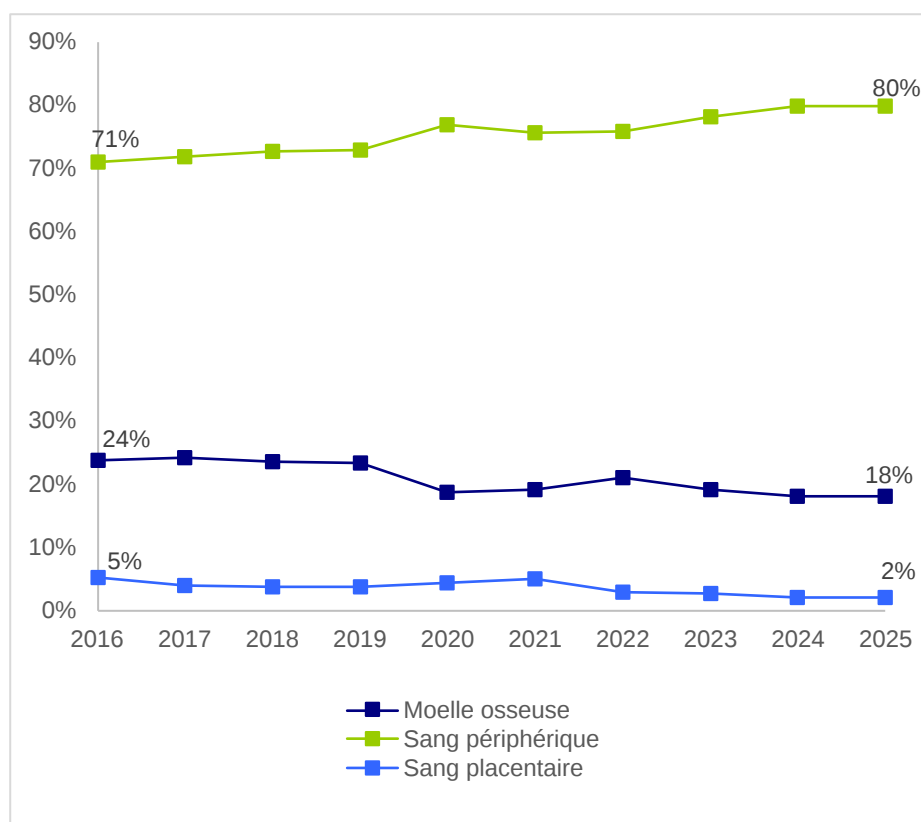
Source : déclarations d'activité des centres de greffe de CSH

Figure CSH G2. Evolution du nombre d'allogreffes de CSH selon le type de donneur



Source : déclarations d'activité des centres de greffe de CSH

Figure CSH G3. Evolution de la répartition des sources de greffon de CSH allogéniques



Source : déclarations d'activité des centres de greffe de CSH

Tableau CSH G4. Evolution de l'activité d'allogreffe de CSH par équipe

					EBMT Registry
	2022	2023	2024	2025	2025
Amiens Hôpital Sud	52	65	52	47	47
Angers CHU service des Maladies du sang	32	30	26	51	51
Besançon Hôpital Jean Minjoz	54	49	50	42	42
Bordeaux Groupe Hospitalier Pellegrin	19	25	18	21	19
Bordeaux Pessac Hôpital Haut Lévêque	84	104	90	104	104
Brest Hôpital Augustin Morvan	27	30	37	31	31
Caen CHU service d'Hématologie	44	43	46	52	51
Clamart Hôpital d'Instruction des Armées	31	33	36	37	37
Clermont-Ferrand Hôtel Dieu et Centre Jean Perrin	38	60	51	54	54
Créteil Hôpital Henri Mondor - service d'Hématologie Clinique	39	44	63	53	54
Grenoble CHU	62	52	75	65	65
Lille CHU Claude Huriez	101	116	96	113	113
Lille Hôpital Jeanne de Flandre	26	23	30	31	13
Limoges Centre Hospitalier Dupuytren	17	20	25	31	31
Lyon Centre Hospitalier Lyon Sud	78	102	93	106	105
Lyon Institut d'Hématologie et d'Oncologie Pédiatrique	33	29	29	35	34
Marseille Hôpital de la Timone - service d'Hématologie Pédiatrique	35	39	40	41	40
Marseille Institut Paoli Calmettes	121	146	141	167	166
Montpellier Hôpital Saint-Eloi et Hôpital Arnaud de Villeneuve	89	86	99	98	97
Nancy CHRU Hôpitaux de Brabois	74	80	73	101	95
Nantes Hôtel Dieu	90	92	97	92	40
Nice Hôpital de l'Archet 1	43	54	53	61	61
Paris Hôpital Necker - service d'Hématologie Adulte	44	35	43	44	42
- unité d'Hémo-Immunologie pédiatrique	50	41	37	50	50
Paris Hôpital Robert Debré	49	49	51	53	53
Paris Hôpital Saint-Antoine	57	56	56	44	23
Paris Hôpital Saint-Louis - service d'Hématologie et de greffe de moelle	145	143	154	152	148
Paris La Pitié Salpêtrière - service d'Hématologie Clinique	46	55	37	50	50
Poitiers Hôpital Jean Bernard	42	57	45	43	43
Rennes CHU	50	71	78	73	73
Rouen Centre Henri Becquerel	33	40	38	50	23
Rouen Hôpital Charles Nicolle	16	9	13	14	14
Saint-Étienne Institut de Cancérologie de la Loire	31	31	34	35	35
Saint-Pierre (Réunion) CH François Dunan*	7	11	10	17	0

Strasbourg Hôpital de Hautepierre - service de Pédiatrie et service d'Onco-hématologie	54	59	60	62	61
Toulouse Oncopôle - service d'Hématologie adulte	82	79	83	87	85
Tours Hôpital Bretonneau	18	36	38	44	39
Villejuif Institut Gustave Roussy - service d'Hématologie Adulte	76	76	88	83	82
Total	1989	2170	2185	2334	2171

Centre ayant saisi moins des trois quarts des greffes réalisées

Source : déclarations d'activité des centres de greffe de CSH

Tableau CSH G5. Activité d'allogreffe de CSH par type de donneur, par source de cellules et par équipe en 2025

	Moelle osseuse		Sang périphérique		Sang placentaire		Total
	apparentée	non apparentée	apparentée	non apparentée	apparentée	non apparentée	
Amiens Hôpital Sud	2	4	12	29	0	0	47
Angers CHU service des Maladies du sang	2	0	24	25	0	0	51
Besançon Hôpital Jean Minjoz	0	2	15	25	0	0	42
Bordeaux Groupe Hospitalier Pellegrin	9	4	1	3	2	2	21
Bordeaux Pessac Hôpital Haut Lévêque	4	3	28	68	0	1	104
Brest Hôpital Augustin Morvan	2	0	11	17	0	1	31
Caen CHU service d'Hématologie	3	0	12	37	0	0	52
Clamart Hôpital d'Instruction des Armées	0	0	12	25	0	0	37
Clermont-Ferrand Hôtel Dieu et Centre Jean Perrin	3	5	9	37	0	0	54
Créteil Hôpital Henri Mondor	0	0	37	15	0	1	53
Grenoble CHU	1	7	10	46	1	0	65
Lille CHU Claude Huriez	14	13	19	67	0	0	113
Lille Hôpital Jeanne de Flandre	9	14	2	6	0	0	31
Limoges Centre Hospitalier Dupuytren	3	1	7	20	0	0	31
Lyon Centre Hospitalier Lyon Sud	5	8	43	47	0	3	106
Lyon Institut d'Hématologie et d'Oncologie Pédiatrique	10	16	4	4	0	1	35
Marseille Hôpital de la Timone : - service d'Hématologie Pédiatrique	20	12	3	1	0	5	41
Marseille Institut Paoli Calmettes	5	3	95	64	0	0	167
Montpellier Hôpital Saint-Eloi et Hôpital Arnaud de Villeneuve	8	5	19	61	0	5	98
Nancy CHRU Hôpitaux de Brabois	5	9	21	65	0	1	101

Nantes Hôtel Dieu	12	9	30	40	0	1	92
Nice Hôpital de l'Archet 1	0	0	22	39	0	0	61
Paris Hôpital Necker : - service d'Hématologie Adulte	9	0	12	23	0	0	44
- unité d'Hémo-Immunologie pédiatrique	23	8	13	4	0	2	50
Paris Hôpital Robert Debré	28	13	4	5	0	3	53
Paris Hôpital Saint-Antoine	0	2	28	14	0	0	44
Paris Hôpital Saint-Louis : - service d'Hématologie et de greffe de moelle	30	7	56	58	0	1	152
Paris La Pitié Salpêtrière : - service d'Hématologie Clinique	6	7	24	13	0	0	50
Poitiers Hôpital Jean Bernard	12	2	7	22	0	0	43
Rennes CHU	10	6	22	35	0	0	73
Rouen Centre Henri Becquerel	0	0	15	35	0	0	50
Rouen Hôpital Charles Nicolle	5	5	2	0	1	1	14
Saint-Étienne Institut de Cancérologie de la Loire	0	0	9	26	0	0	35
Saint-Pierre (Réunion) CH François Dunan	1	0	10	6	0	0	17
Strasbourg Hôpital de Hautepierre - service de Pédiatrie et service d'Onco-Hématologie	8	6	17	27	1	3	62
Toulouse Oncopôle - service d'Hématologie adulte	5	3	19	59	0	1	87
Tours hôpital Bretonneau	0	2	18	24	0	0	44
Villejuif Institut Gustave Roussy : - service d'Hématologie Adulte	0	0	30	53	0	0	83
Total	254	176	722	1145	5	32	2334

Source : déclarations d'activité des centres de greffe de CSH

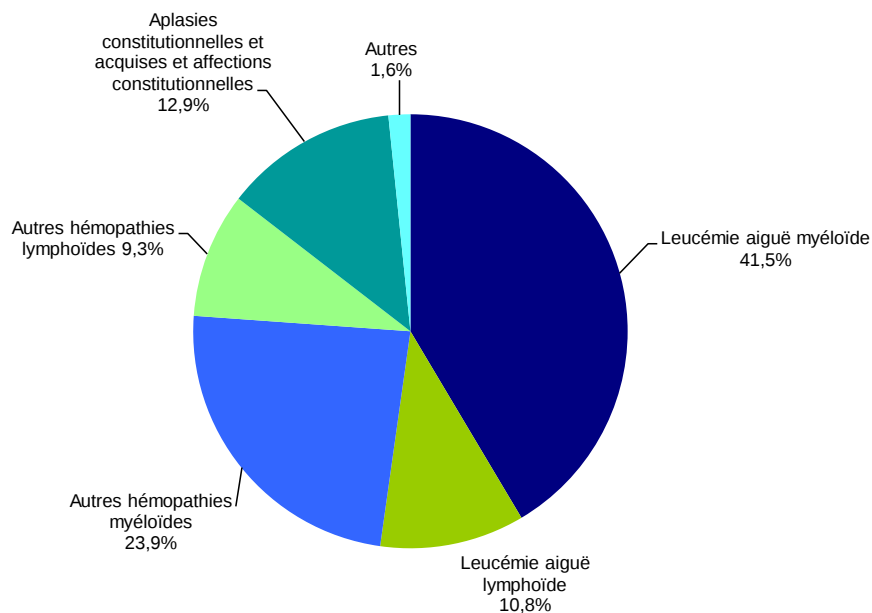
Tableau CSH G6. Evolution de l'activité d'allogreffe de CSH par région*

Région	Nombre d'allogreffes								
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Auvergne-Rhône-Alpes	229	245	257	230	236	242	274	282	295
Bourgogne-Franche-Comté	48	46	49	36	46	54	49	50	42
Bretagne	74	88	98	78	94	77	101	115	104
Centre-Val de Loire	0	5	11	17	16	18	36	38	44
Grand Est	122	138	120	130	138	128	139	133	163
Hauts-de-France	161	147	169	168	189	179	204	178	191
Ile-de-France	569	548	544	521	550	537	532	565	566
La Réunion	0	0	0	0	1	7	11	10	17
Normandie	76	87	76	70	80	93	92	97	116
Nouvelle-Aquitaine	160	161	183	169	191	162	206	178	199
Occitanie	133	118	140	146	155	171	165	182	185
Pays de la Loire	138	158	117	127	132	122	122	123	143
Provence-Alpes-Côte d'Azur	192	205	200	186	228	199	239	234	269
France	1902	1946	1964	1878	2056	1989	2170	2185	2334

*La région Corse n'a pas de centre autorisé à l'allogreffe de CSH, de même que la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et Mayotte. Les patients sont pris en charge dans les autres régions essentiellement en Ile-de-France et en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Source : déclarations d'activité des centres de greffe de CSH

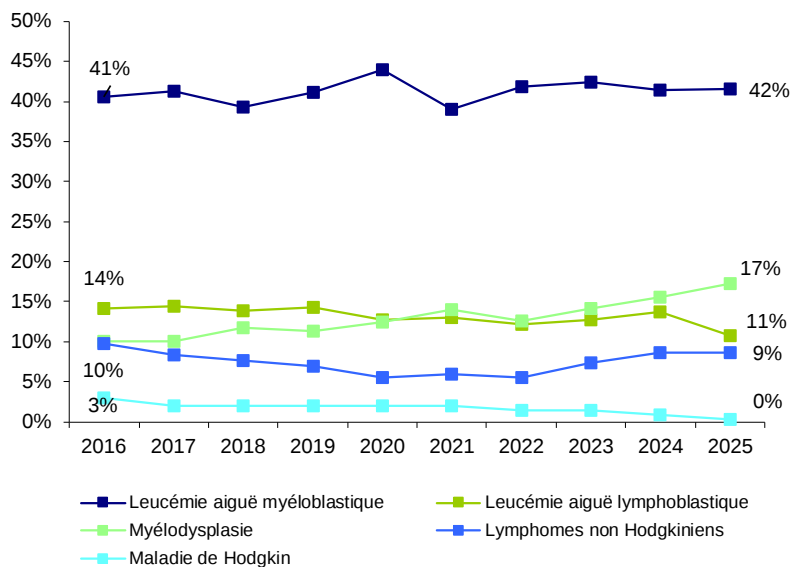
Figure CSH G4. Répartition des indications d'allogreffe de CSH en 2025 (n=2154 patients) *



* Parmi les patients dont les données sont saisies dans EBMT Registry

Source : Base EBMT Registry (extraction du 18 juin 2026)

Figure CSH G5. Evolution de la répartition des indications d'allogreffe de CSH*



* Parmi les patients dont les données sont saisies dans EBMT Registry

Source : Base EBMT Registry (extraction du 18 juin 2026)

Tableau CSH G7. Injections de lymphocytes du donneur (DLI) en 2025

Nombre de patients ayant eu une ou plusieurs DLI en situation apparentée		Nombre de patients ayant eu une ou plusieurs DLI en situation non apparentée		Total
De façon programmée	De façon non programmée (rechute, perte partielle de greffon)	De façon programmée	De façon non programmée (rechute, perte partielle de greffon)	
72	141	60	200	473

Source : déclarations d'activité des centres de greffe de CSH

FOCUS SUR L'ACTIVITE D'ALLOGREFFE PEDIATRIQUE (<18 ans)

L'activité d'allogreffe pédiatrique est réalisée en majorité dans des centres exclusivement pédiatriques ou mixtes qui déclarent à l'Agence de la biomédecine leur activité pédiatrique détaillée. Le tableau CSH G8 donne cette activité par centre en 2025.

Parmi les 352 allogreffes pédiatriques déclarées, 323 allogreffes pédiatriques ont été saisies dans la base EBMT Registry pour 314 patients.

Les statistiques qui suivent concernant l'âge des patients pédiatriques allogreffés et le type de pathologie, sont basées exclusivement sur les allogreffes pédiatriques saisies dans la base EBMT Registry.

La répartition entre maladies malignes et non malignes dans les indications d'allogreffe chez les receveurs de moins de 18 ans est présentée dans la Figure CSH G6.

L'activité d'allogreffe de CSH pédiatrique a augmenté entre 2018 et 2025, passant de 287 à 352 allogreffes annuelles (+23 %). Après une période globalement stable entre 2018 et 2024 (287 à 328 procédures par an), l'année 2025 se distingue par une progression de 11 % par rapport à 2024 (352 versus 317 allogreffes) (Tableau CSH G8). Cette activité reste concentrée dans les centres à plus fort volume, notamment Robert-Debré (53 allogreffes), Necker (50), Marseille (41), Lyon (35) et Lille (31), qui représentent près de 60 % de l'activité nationale en 2025. En 2025, parmi les 323 allogreffes pédiatriques enregistrées dans l'EBMT Registry, 193 concernaient des maladies non malignes et 129 des maladies malignes. La moelle osseuse demeure la principale source de greffon (237/323 greffes, soit 74 %). Dans les indications non malignes, les greffes à partir d'un donneur apparenté étaient majoritaires (133/193), tandis que les maladies malignes reposaient davantage sur des donneurs non apparentés (81/129).

(Figure CSHG6, Figure CSHG7, Fig CSHG9, Tableau CSHG9 Tableau CSHG10).

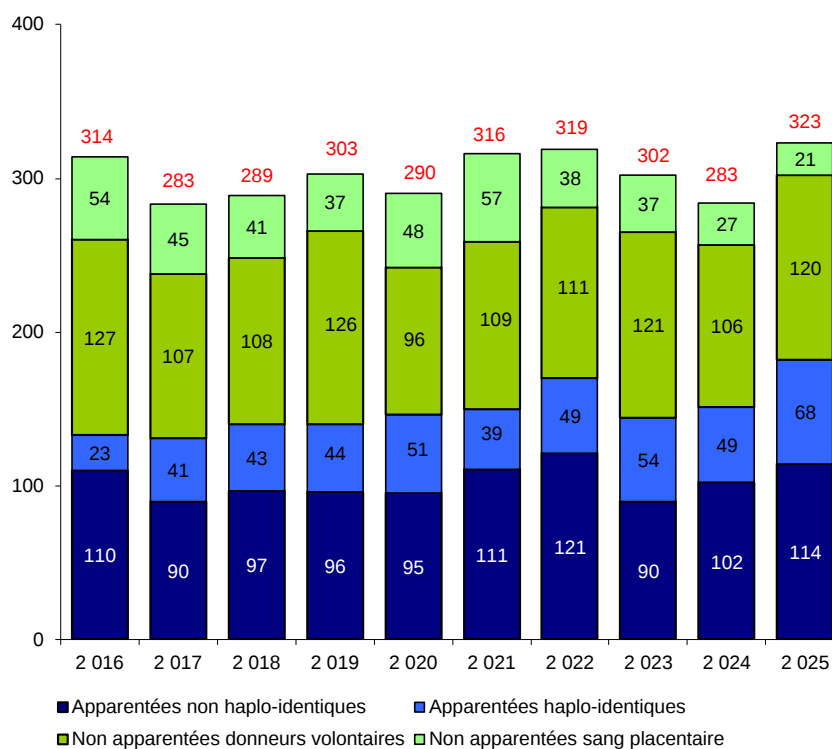
Tableau CSH G8. Evolution de l'activité d'allogreffe pédiatrique par centre

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Bordeaux Groupe Hospitalier Pellegrin	22	21	27	20	19	25	18	21
Clermont Ferrand	3	5	5	2	5	6	5	6
Grenoble CHU	1	2	3	7	9	4	4	7
Lille Hôpital Jeanne de Flandre	13	15	19	25	24	23	28	31
Lyon Institut d'hématologie et d'oncologie pédiatrique	29	35	19	30	32	29	29	35
Marseille Hôpital de la Timone oncologie pédiatrique	27	26	26	30	35	39	39	41
Montpellier	7	12	12	12	19	19	17	17
Nancy Hôpital d'Enfants	13	13	18	16	15	19	14	14
Nantes Hôtel Dieu	26	12	16	15	15	13	25	22
Paris Hôpital Necker unité hémato-immunologie pédiatrique	46	51	39	45	49	41	37	50
Paris Hôpital Robert Debré	57	52	61	59	49	49	50	53
Paris Hôpital Saint-Louis 207 Hématologie Greffe de Moelle	5	12	12	12	10	11	10	10
Rennes CHU	11	20	8	18	18	20	14	16
Rouen Hôpital Charles Nicolle	10	15	12	10	16	9	13	14
Strasbourg Hôpital de Hautepierre	17	15	13	13	13	13	14	15
Total	287	306	290	314	328	320	317	352

Centres exclusivement pédiatriques ou unités pédiatriques de centres mixtes déclarant leur activité séparément de l'activité adulte

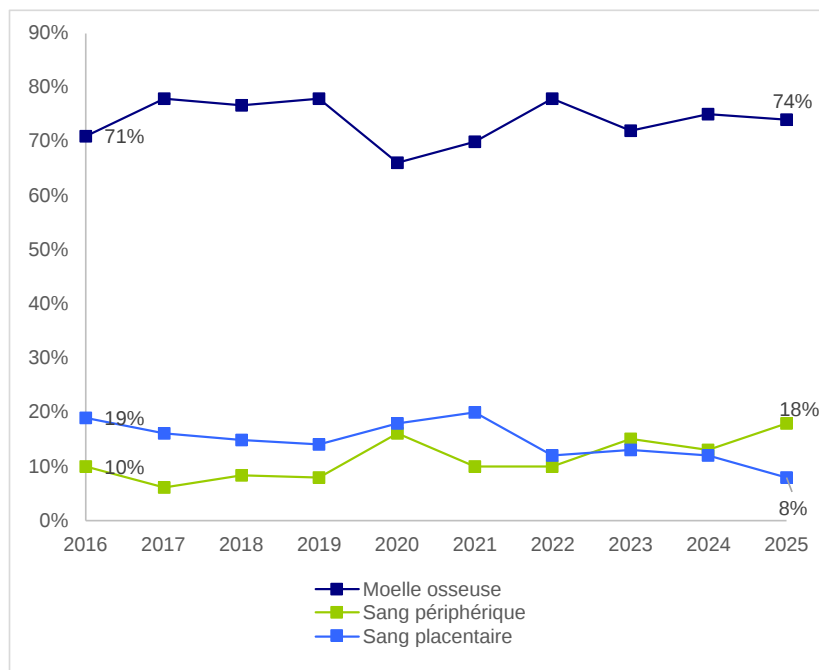
Source : déclaration d'activité des centres de greffe de CSH

Figure CSH G6. Evolution du nombre d'allogreffes de CSH pédiatriques selon le type de donneur



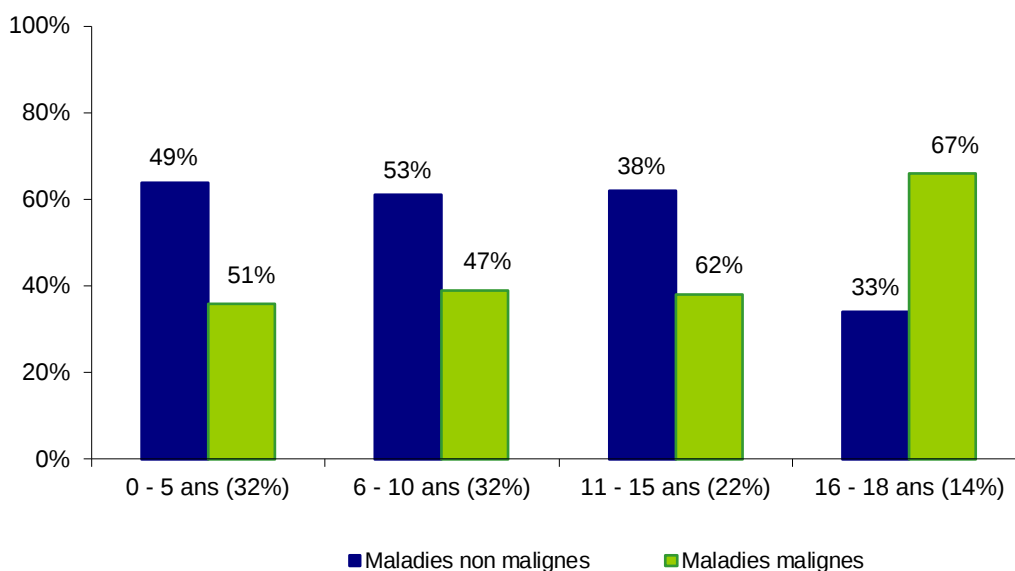
Source : Base EBMT Registry (extraction du 18 juin 2026)

Figure CSH G7. Evolution de la répartition des sources de greffon de CSH allogéniques pour les allogreffes pédiatriques



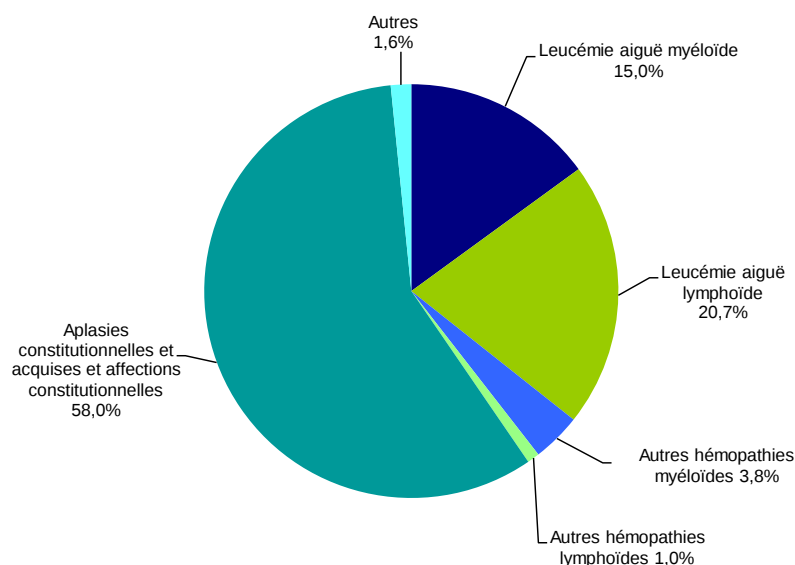
Source : Base EBMT Registry (extraction du 18 juin 2026)

Figure CSH G8. Proportion de maladies malignes en fonction de l'âge chez les 314 patients de moins de 18 ans ayant reçu, en 2025, une allogreffe de CSH, selon la base EBMT Registry



Source : Base EBMT Registry (extraction du 18 juin 2026)

Figure CSH G9. Répartition des indications des allogreffes de CSH pédiatriques en 2025 (n = 314 patients)*



* Parmi les patients dont les données sont saisies dans EBMT Registry

Source : Base EBMT Registry (extraction du 18 juin 2026)

Tableau CSH G9. Nombre d'allogreffes apparentées et non apparentées pédiatriques, en 2025, selon l'origine des CSH et le type de maladie, d'après la base EBMT Registry (323 allogreffes pédiatriques)

	Maladies non malignes		Total
	Apparenté	Non apparenté	
Moelle osseuse	96	47	143
Sang périphérique	32	7	39
Sang placentaire	5	6	11
Total	133	60	193

	Maladies malignes		Total
	Apparenté	Non apparenté	
Moelle osseuse	44	50	94
Sang périphérique	4	16	20
Sang placentaire	0	15	15
Total	48	81	129*
*1 donnée manquante			

Source : Base EBMT Registry (extraction du 18 juin 2026)

Tableau CSHG10. Injections de lymphocytes du donneur chez des enfants (DLI) en 2025

Nombre de patients ayant eu une ou plusieurs DLI en situation apparentée		Nombre de patients ayant eu une ou plusieurs DLI en situation non apparentée		Total
De façon programmée	De façon non programmée (rechute, perte partielle de greffon)	De façon programmée	De façon non programmée (rechute, perte partielle de greffon)	
0	4	0	13	17

Source : déclarations d'activité des centres de greffe de CSH déclarant une activité pédiatrique exclusive

CONCLUSION

En 2025, tous les centres répertoriés par l'Agence de la biomédecine ont déclaré 2 496 greffes autologues réalisées pour 2 341 patients.

L'activité d'autogreffe n'étant pas soumise à autorisation, il y a probablement une sous-estimation du nombre total d'autogreffes réalisées par an en France.

En 2025, 38 centres autorisés sur le territoire national ont réalisé un total de 2 334 allogreffes de CSH.

L'activité de greffe à partir de donneurs non apparentés, qui représente 57% du nombre total d'allogreffes, est en progression de 11% par rapport à 2024, alors que l'on observe une stabilité des allogreffes apparentées haplo-identiques ou non haplo-identiques.

L'activité d'allogreffe pédiatrique est stable en 2025, avec 352 greffes réalisées.

Par ailleurs, le développement des greffes intrafamiliales haplo-identiques (greffes HLA semi-compatibles, +16% depuis 2022), a entraîné en France et dans le monde une réduction du nombre d'allogreffes de sang placentaire notamment chez les patients adultes.

Le plan ministériel CSH a tenu compte de cette réalité, et a retenu l'objectif d'un stockage raisonné, et adapté aux besoins, en pédiatrie essentiellement, de nouvelles unités de sang placentaire de grande qualité.

Ainsi, aujourd'hui cohabitent :

- Les allogreffes de CSH géno-identiques, provenant de frères ou sœurs HLA compatibles (20 %),
- Les allogreffes phéno-identiques, issues de donneurs compatibles ou d'USP non apparentés aux patients (58 %),
- Les allogreffes haplo-identiques, effectuées à partir de donneurs familiaux HLA semi-identiques (22 %), offrant ainsi aux cliniciens un éventail de stratégies thérapeutiques adaptées à l'âge des patients, à leur pathologie et au stade de leur maladie.

Activité du registre Eurocord

Le registre Eurocord a été créé en 1995 dans le but d'étudier le devenir des patients ayant bénéficié d'une allogreffe de sang placentaire apparentée ou non apparentée. Intégré à l'Agence de la biomédecine en 2010, le registre Eurocord fait partie du Pôle Evaluation Biostatistique de la Direction Prélèvement Greffe de Cellules Souches Hématopoïétiques (DPGCSH), qui assure le développement et la maintenance de son application et de sa base de données, dénommée EDMA.

Missions

Les principales missions du registre Eurocord sont :

- Editer le rapport annuel d'activités liées aux cessions d'unités de sang placentaire (USP) pour la constitution d'un greffon ainsi que la réalisation de l'analyse statistique des allogreffes réalisées à partir de ces greffons. Ce rapport annuel est destiné aux 45 banques de stockage d'USP nationales et internationales ayant signé une convention avec le registre Eurocord.
- Transmettre aux banques partenaires les données cliniques sur les allogreffes réalisées avec les USP de ces banques ce qui leur permet de se conformer à la fois aux attentes de leurs autorités de tutelle, ainsi qu'aux exigences de l'accréditation FACT/Netcord.
- Contribuer à l'amélioration de la qualité et de la fiabilité des données utilisées dans le cadre des études cliniques portant sur le devenir des patients allogreffés avec des unités de sang placentaire.

La base de données : unités de sang placentaire et greffes

La base EDMA est alimentée par 4 sources de données :

- Les centres greffeurs affiliés à la Société savante Européenne EBMT
- Les centres greffeurs hors EBMT
- Le registre américain CIBMTR
- Les banques internationales de sang placentaire

Ces échanges de données sont possible grâce à des conventions signées entre l'Agence de la biomédecine et les registres EBMT et CIBMTR.

Données disponibles dans la base Eurocord

A la fin de l'année 2025, le nombre total d'USP cédées renseigné dans la base du registre Eurocord est de **22 488**.

En 2025, le nombre de cessions communiqué à Eurocord est de **262** dont 209 effectuées par des banques européennes.

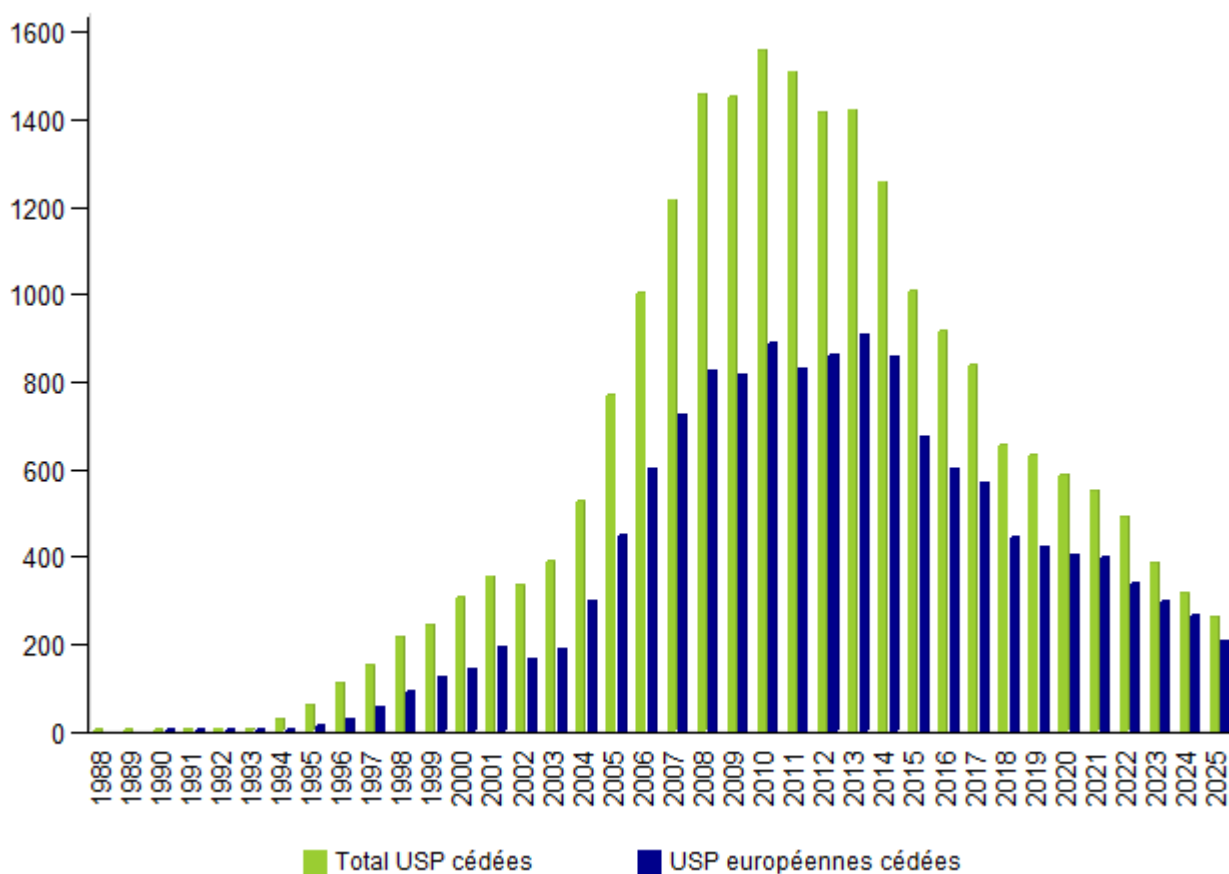
Au total, 255 USP cédées en 2025 ont été utilisés pour une allogreffe. Parmi les 209 cédées par des banques européennes, 203 ont été greffées (Tableau CSH E1).

Tableau CSH E1. Nombre d'USP cédées et greffées

		2025	1988-2025
USP cédées	N	262	22488
<i>dont USP européennes cédées</i>	N	209	13717
	%	79,8%	61,0%
USP greffées	N	255	21885
<i>dont USP européennes greffées</i>	N	203	13227
	%	77,5%	58,8%

Malgré la diminution globale du nombre de cessions d'unités de sang placentaire observée ces dernières années, **80%** des unités de sang placentaire enregistrées dans la base du registre Eurocord proviennent des banques européennes (Figure CSH E1).

Figure CSH E1. Nombre d'USP totales et européennes cédées par année



L'un des principaux critères de sélection d'un greffon d'unité de sang placentaire (USP) est sa richesse cellulaire, appréciée à la fois par le nombre total de cellules nucléées (CNT) et par le nombre total de cellules CD34+. Pour l'ensemble des greffons USP (période 1988–2025), les valeurs médianes de CNT et de CD34+ cryoconservées, telles que rapportées par les banques, sont respectivement de $18,6 \times 10^8$ et $7,8 \times 10^6$.

Pour les USP cédées en 2025, le nombre médian de CNT et CD34+ cryo-préservées est de $20,3 \times 10^8$ et $10,2 \times 10^6$ respectivement, ce qui confirme l'intérêt de la richesse cellulaire du greffon.

Les caractéristiques des allogreffes enregistrées dans la base du registre Eurocord montrent la prédominance d'allogreffes non apparentées (93%), réalisées avec une unité de sang placentaire (62%) et dans des centres européens (62%). La proportion de greffes pédiatriques représente 53% du nombre total (Tableau CSH E2).

Les 21 885 USP cédées, ont été utilisées dans 17 093 greffes de sang placentaires dont 10 528 simples USP, 4532 doubles USP et 2033 autres types de greffons.

En 2025, 206 nouvelles allogreffes ont été enregistrées dans la base du registre Eurocord (Tableau CSH E2).

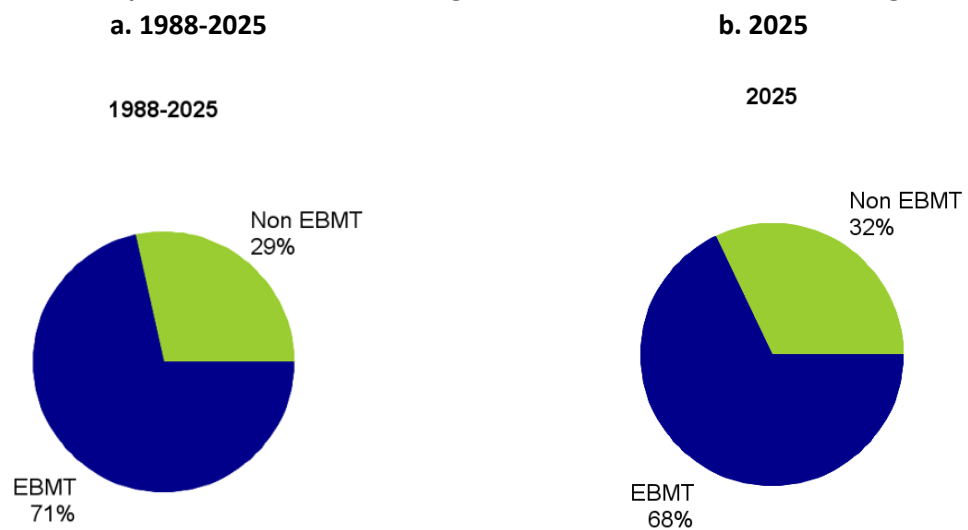
Tableau CSH E2. Caractéristiques des allogreffes d'USP

	2025		1988-2025	
	N	%	N	%
Type de greffes				
Simple greffes	93	45,1%	10528	61,6%
Double greffes	48	23,3%	4532	26,5%
Autres greffes	65	31,6%	2033	11,9%
Pays				
Greffes européennes	135	65,5%	10652	62,3%
Greffes non européennes	71	34,5%	6405	37,5%
Manquant	.	.	36	0,2%
Type de donneur				
Greffes non apparentées	202	98,0%	15963	93,4%
Greffes apparentées	2	1,0%	1111	6,5%
Manquant	2	1,0%	19	0,1%

	2025		1988-2025	
	N	%	N	%
Age du receveur				
Greffes pédiatriques (<18 ans)	119	57.8%	9116	53,3%
Greffes adultes	87	42.2%	7874	46,1%
Manquant	.	.	103	0,6%
Total Greffes	206	100,0%	17093	100,0%

71% des greffes d'USP saisies dans la base du registre Eurocord ont été réalisées dans des centres de greffes affiliés à l'EBMT (Figure CSH E2).

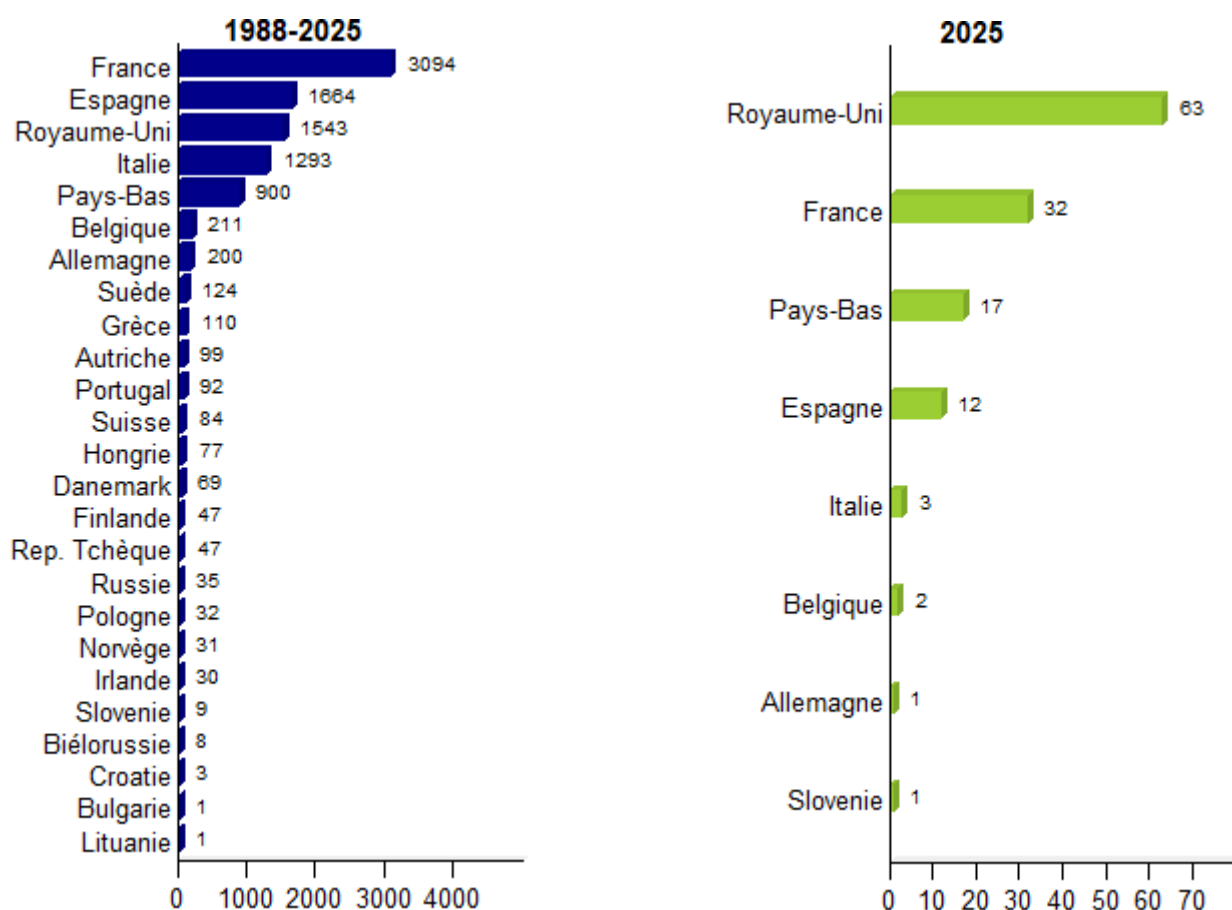
Figure CSH E2. Répartition du nombre d'allogreffes d'USP en fonction du centre greffeur :



Grâce à la collaboration avec l'EBMT, les centres allogreffeurs de pays européens sont les plus représentés dans le registre Eurocord.

En 2025, le Royaume-Uni et la France restent les pays européens les plus actifs dans le domaine de l'allogreffe d'unités de sang placentaire non apparentées (Figure CSH E3).

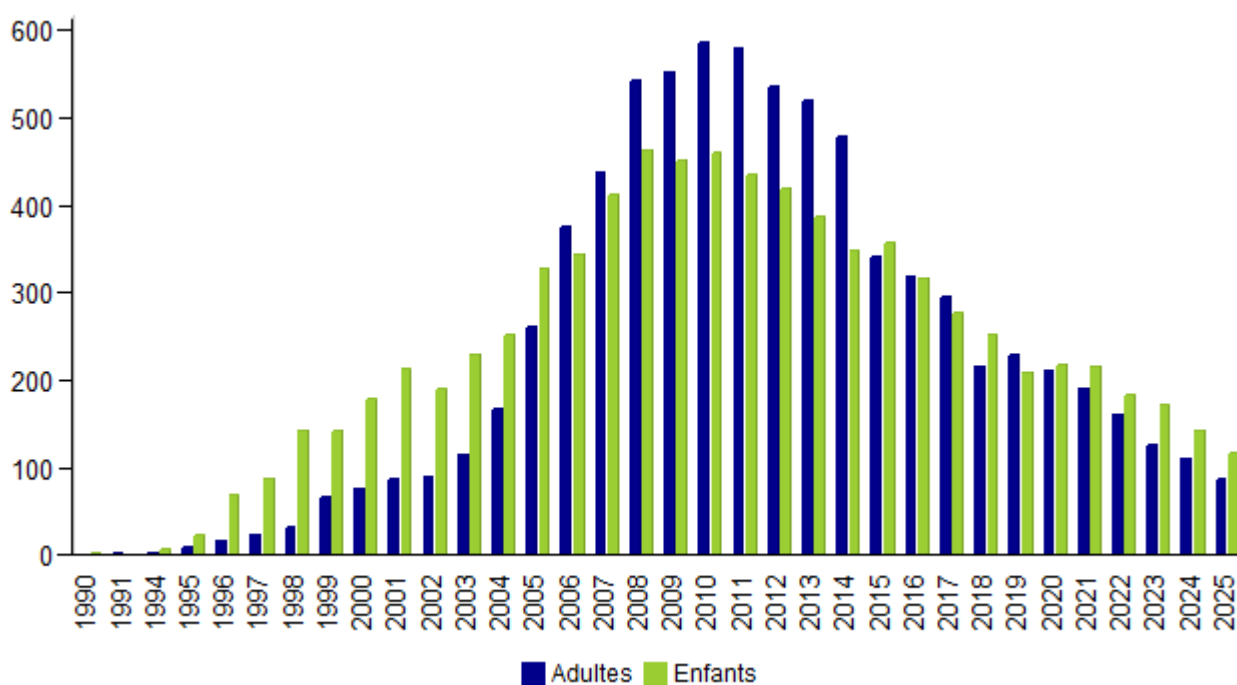
Figure CSH E3. Distribution des allogreffes non apparentées par pays en Europe :
a. 1988-2025 **b. 2025**



Les allogreffes pédiatriques représentent (50%) des allogreffes d'unités de sang placentaire non apparentées enregistrées dans la base du registre Eurocord.

A partir de 2006, une inversion de l'évolution du nombre d'allogreffes de sang placentaire enfants/adultes a été observée, du fait de la mise en place de nouveaux protocoles de greffe qui permettaient alors la réalisation de ce type de greffe dans une population adulte (Figure CSH E4).

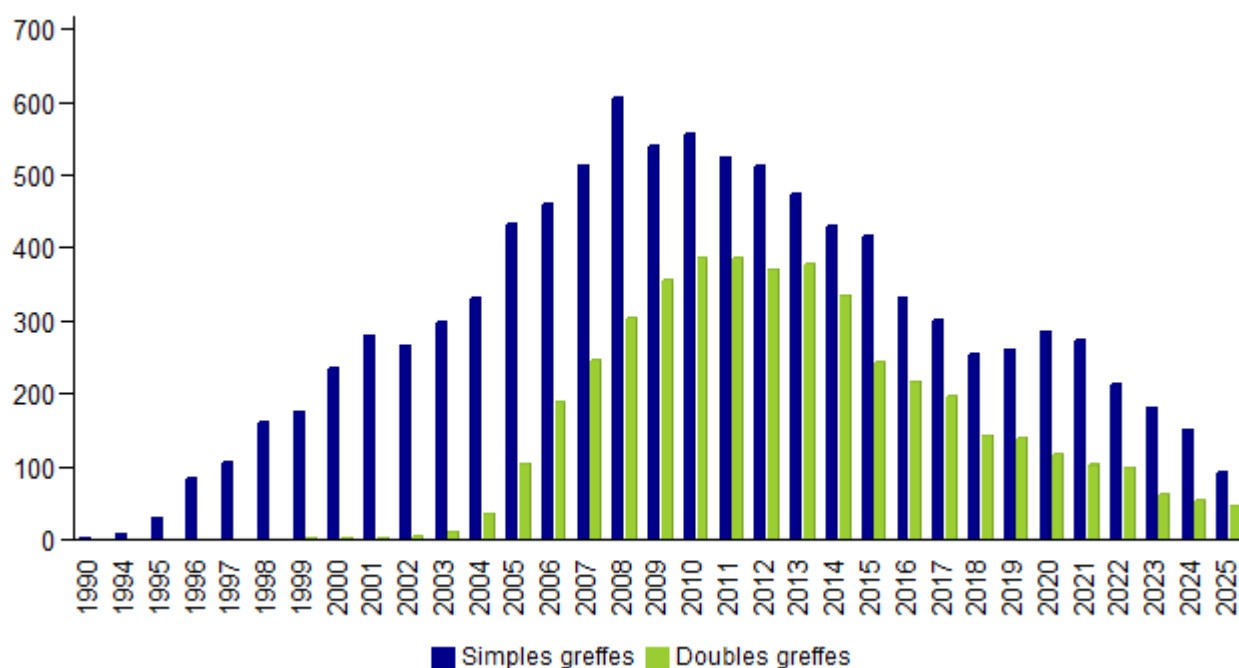
Figure CSH E4. Distribution des allogreffes d'USP non apparentées par âge du receveur



Les allogreffes réalisées à partir d’une seule unité de sang placentaire non apparentée représentent 62% et celles avec deux unités, 27%.

Depuis 2015, la diminution des doubles allogreffes est plus importante (Figure CSH E5), chez les patients adultes, qui bénéficiaient en priorité de ce type de greffes.

Figure CSH E5. Distribution du type d'allogreffes d'USP non apparentées

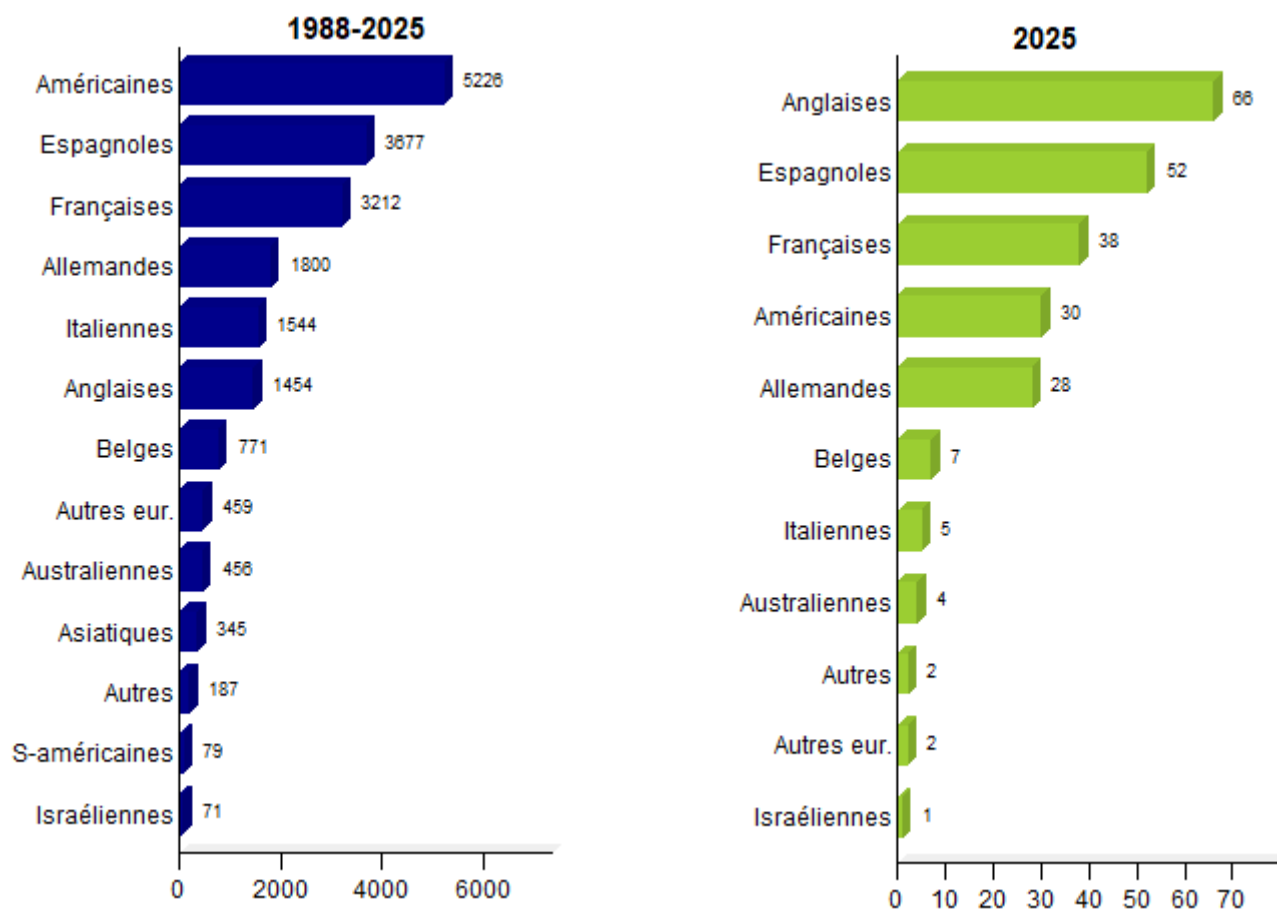


L’analyse des données européennes montre que les banques espagnoles, françaises, allemandes, italiennes et anglaises sont historiquement les banques les plus actives dans l’activité de cession d’unités de sang placentaire pour greffe en Europe.

Par ailleurs, les banques américaines gardent la première place en nombre de cessions d’USP vers l’Europe.

En 2025, le nombre d’unités greffées correspond majoritairement à des cessions réalisées par les banques anglaises, espagnoles, françaises et américaines (Figure CSH E6).

Figure CSH E6. Origine des USP non apparentées greffées :
a. 1988-2025 **b. 2025**



ACTIVITE REGIONALE

DONNEES ET METHODES

Origine des données

Pour les données de greffe de cellules souches hématopoïétiques, trois sources sont utilisées comme il suit :

- **Données quantitatives d'activité** : chaque centre de greffe transmet annuellement à l'Agence de la biomédecine une fiche d'activité précisant le nombre de greffes réalisées (autologues et allogéniques) ainsi que le nombre de patients greffés. Ces données sont utilisées comme référence pour les indicateurs d'activité, car elles sont les plus exhaustives.
- **Données qualitatives** : les caractéristiques détaillées de chaque greffe sont enregistrées par les centres dans le registre européen EBMT Registry, puis extraites par l'Agence de la biomédecine. Elles permettent d'obtenir des informations non disponibles dans les fiches d'activité, telles que le lieu de résidence du patient.
- **Données d'inscription à une allogreffe non apparentée** : le nombre de patients inscrits en attente d'une allogreffe non apparentée est issu de la base Syrenad du Registre France Greffe de Moelle.

Ainsi, les fiches d'activité constituent la source de référence pour les données de volume (greffes et patients greffés), tandis que le registre EBMT apporte des informations complémentaires.

Exhaustivité des données

L'accès à l'allogreffe de CSH en France et les flux inter-régionaux de patients ont été étudiés chez les patients allogreffés à partir d'un donneur familial (42% des allogreffes) ou à partir d'un donneur non apparenté (58% des allogreffes). En 2025, 38 centres autorisés à l'allogreffe de CSH ont été dénombrés sur l'ensemble du territoire (Figure CSH R1). La Corse est la seule région métropolitaine sans centre autorisé, de même que les départements d'Outre-Mer suivants : la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane et Mayotte.

En 2025, 7,0 % des 2 334 allogreffes déclarées par les centres n'ont pas été renseignées dans l'EBMT Registry, soit une proportion en baisse par rapport à 2024 (15,3 %) et 2023 (10,4 %), mais supérieure à celle observée en 2022 (3,4 %).

Par ailleurs, la région de résidence est manquante pour 28 des 2 171 allogreffes enregistrées dans l'EBMT Registry, soit 1,3 % de données manquantes, contre 9,4 % en 2024, 12,0 % en 2023 et 0,8 % en 2022.

Indicateurs étudiés

Nous avons étudié la répartition des patients allogreffés selon leur région de résidence, quelle que soit la région où ils ont été greffés. Cet indicateur correspond aussi aux trois 1ères lignes du Tableau CSH R1.

Les 4ème et 6ème lignes du tableau CSH R1, donnent les taux d'allogreffe et d'autogreffe de CSH par région (quelle que soit la région de résidence du patient), calculés à partir des déclarations d'activité de chaque centre à l'Agence de la biomédecine.

La 5ème ligne du tableau CSH R1 donne le taux de patients inscrits en vue d'une allogreffe non apparentée selon la région de domicile du patient, calculé à partir des données du Registre France

Greffe de Moelle (RFGM). Les inscriptions sur le fichier national du RFGM ne concernent que les patients pour lesquels est demandée une recherche de donneur non apparenté (n=2 209), quand aucun donneur familial n'a été identifié et que l'équipe de greffe confirme l'indication d'une allogreffe. Les réactivations d'une inscription, le plus souvent pour injection de lymphocytes du même donneur après une allogreffe, ne sont pas comptées dans ce calcul.

Enfin, pour que l'on puisse comparer efficacement les régions, chacun des indicateurs précédents est calculé « par million d'habitants » (pmh), c'est-à-dire rapporté à la population de la région en 2025 (d'après les projections de l'INSEE).

Concernant les flux de patients allogreffés (Lignes 7 et 8 du Tableau CSH R1), le terme "entrée" couvre la situation d'un patient greffé dans la région et domicilié dans une autre région. Le terme "sortie" concerne les patients domiciliés dans la région et greffés dans une autre région. Les régions considérées comme étant « à l'équilibre » sont celles pour lesquelles la différence entre taux d'entrées et taux de sorties est inférieure ou égale à 10% en valeur absolue.

Les lignes 9 et 10 du Tableau CSH R1 donnent respectivement le taux d'allogreffes non saisies dans EBMT Registry et le taux de données manquantes sur le département de résidence du patient. Les résultats des régions ayant beaucoup d'allogreffes non saisies ou de départements de résidence manquants nécessiteront d'être interprétés avec prudence, concernant les indicateurs issus de la base EBMT Registry : taux de patients (global, apparentés, non apparentés) ayant reçu une allogreffe de CSH par région de domicile, flux de patients (taux d'entrées et de sorties). Les autres indicateurs, basés sur les déclarations des centres ou la base Syrenad, ne sont pas affectés par ces données manquantes.

RESULTATS

Trois régions présentent un taux de greffes non saisies dans la base EBMT Registry supérieur à 20% : la Normandie, les Pays de la Loire et la Réunion (Tableau CSH R1). Ces données manquantes sont imputables aux centres de Rouen Henri Becquerel, Nantes et Saint-Pierre de la Réunion. Le taux le plus élevé de départements de résidence manquants est observé dans les Hauts-de-France (8,1%) qui ont par ailleurs un taux de greffes non saisies de 9,4%. Ces données manquantes sont imputables au centre Lille Jeanne de Flandre (Tableau CSH R1). Les résultats de ces régions seront donc à interpréter avec prudence (Tableau CSH R1, lignes 1 à 3 et 7 et 8).

En 2025, une légère hausse du taux global d'allogreffes rapporté à la population française est constatée : 34,3 allogreffes pmh contre 32,2 pmh en 2024 et 32,1 pmh en 2023 (Tableau CSH R2).

Les régions ayant les plus forts taux d'allogreffes réalisées en 2025 (Tableau CSH R1, 4^{ème} ligne) sont l'Île-de-France, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, comme depuis deux ans, ainsi que les régions Auvergne-Rhône-Alpes, Pays de la Loire et Normandie.

Les régions ayant les plus forts taux de patients résidents allogreffés en 2025 sont (Tableau CSH R1, 1^{ère} ligne) : la Provence-Alpes-Côte d'Azur (46,5 patients pmh), la Corse (39,8 patients pmh), Auvergne-Rhône-Alpes (33,4 patients pmh) et la région Grand-Est (33,1 patients pmh).

Les plus bas taux de patients allogreffés en 2025 (Tableau CSH R1, 1^{ère} ligne) se retrouvent dans certains départements d'Outre-Mer : la Guyane (0 patients pmh) et Mayotte (6,4 patients pmh).

Les taux de patients allogreffés des régions Pays de la Loire, Hauts-de-France et la Réunion sont sous-estimés en raison des données manquantes.

En 2025, le taux national de nouveaux patients inscrits en vue d'une allogreffe non apparentée de CSH (Tableau CSH R1, 5^{ème} ligne) est en hausse (32,5 pmh contre 30,9 pmh en 2024 et 30,3 pmh en 2023). Tout comme ces dernières années, il est particulièrement élevé en Normandie (46 patients pmh), Corse (42,6 patients pmh), Occitanie (39,9 patients pmh), Auvergne-Rhône-Alpes (35,9 patients pmh) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (35,6 patients pmh). La Martinique présente également un taux élevé avec 14 nouveaux inscrits soit (38,9 patients pmh).

Concernant les flux de patients (Tableau CSH R1, 7^{ème} et 8^{ème} ligne), l'Ile-de-France est la région ayant le taux d'entrées le plus important (28,2%). Cependant, les taux d'entrées des régions avec données manquantes sont probablement largement sous-estimés (Normandie, Pays de la Loire et Hauts-de-France).

Les taux de sorties les plus élevés sont observés, comme les années précédentes, en région Centre-Val de Loire (52,6%) et en Bourgogne-Franche-Comté (38,8%), les sorties se faisant majoritairement vers l'Ile de France. Les flux de patients pour la Réunion sont non évaluables, en raison de l'absence de saisie des allogreffes réalisées dans cette région.

Le taux national d'autogreffes (Tableaux CSH R1, 6^{ème} ligne et Tableau CSH R2) est en légère baisse en 2025 (36,7 pmh contre 41,2 pmh en 2024 et 40,3 pmh en 2023). L'Ile-de-France, la Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'Occitanie et le Grand-Est sont les régions réalisant le plus grand nombre d'autogreffes, rapporté à leur population.

Tableau CSH R1. Synthèse de l'activité régionale de greffe de CSH en 2025

Région	Auvergne- Rhône-Alpes	Bourgogne- Franche-Comté	Bretagne	Centre- Val de Loire	Corse	Grand-Est	Hauts-de- France	Île-de France	Normandie	Nouvelle- Aquitaine	Occitanie	Pays de la Loire	Provence-Alpes- Côte d'Azur	Guadeloupe	Guyane	Mayotte	Martinique	La Réunion	France
Taux de patients ayant reçu une allogreffe de CSH par région de domicile (pmh)*	33,4	24,2	30,8	30,4	39,8	33,1	28,2	31,2	29,2	31,9	30,9	23,0	46,5	23,6	0,0	6,4	30,6	3,4	31,7
Taux de patients ayant reçu une allogreffe de CSH apparentée par région de domicile (pmh)*	11,2	8,7	14,6	10,5	22,7	11,8	8,7	18,0	10,7	11,4	9,0	11,5	24,2	14,7	0,0	6,4	25,0	2,3	13,3
Taux de patients ayant reçu une allogreffe de CSH non apparentée par région de domicile (pmh)*	22,4	15,6	16,3	20,3	17,0	21,4	19,5	13,4	18,6	20,5	21,9	11,5	22,4	8,8	0,0	0,0	5,6	1,1	18,4
Taux d'allogreffes de CSH réalisées dans la région (pmh)	35,9	15,2	30,3	17,1	-	29,6	32,1	45,8	35,3	32,4	30,3	36,5	52,4	-	-	-	-	19,3	34,3
Taux de patients inscrits, en vue d'une allogreffe de CSH non apparentée, selon la région de domicile (pmh)	35,9	27,1	27,6	27,7	42,6	31,3	30,5	27,0	46,0	34,4	39,9	30,7	35,6	26,5	9,6	3,2	38,9	19,3	32,5
Taux d'autogreffes de CSH réalisées dans la région (pmh)	32,5	26,8	33,2	27,3	-	35,8	29,4	59,6	30,8	33,1	37,8	26,6	39,5	-	-	-	-	22,8	36,7
Flux de patients pour l'allogreffe de CSH en 2025																			
Entrées : proportion de domiciliés hors région, parmi les allogreffés dans la région	6,6%	2,4%	6,9%	2,6%	-	5,2%	3,2%	28,2%	1,1%	6,1%	3,9%	13,2%	10,7%	-	-	-	-	NE ¹	11,6%
Sorties : proportion de greffés hors région parmi les domiciliés dans la région	2,2%	38,8%	10,4%	52,6%	-	20,3%	8,9%	1,6%	9,4%	5,6%	9,0%	12,2%	2,5%	-	-	-	-	NE ¹	9,2%
Données manquantes																			
Pourcentage d'allogreffes non saisies dans EBMT Registry parmi les allogreffes déclarées par les centres de la région	0,7%	0,0%	0,0%	11,4%	-	4,3%	9,4%	4,8%	24,1%	1,0%	1,6%	36,4%	0,7%	-	-	-	-	100,0%	7,0%
Pourcentage de données manquantes sur le département de résidence parmi les allogreffés dans la région saisis dans EBMT Registry	1,4%	0,0%	1,9%	0,0%	-	0,0%	8,1%	0,4%	0,0%	0,0%	1,6%	0,0%	1,1%	-	-	-	-	NE ¹	1,3%

- : pas de centre dans la région

¹: Aucune des 17 allogreffes réalisées à la Réunion n'a été saisie dans EBMT Registry, les taux d'entrées et de sorties ne sont donc pas calculables.

Tableau CSH R2. Evolution de l'activité de greffe de CSH rapportée à la population française

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Allogreffe de CSH apparentée (pmh)	13,4	13,5	14,7	14,4	13,3	13,9	13,2	13,9	13,8	14,4
Allogreffe de CSH non apparentée (pmh)	15,9	14,9	14,2	14,7	14,4	16,6	16,2	18,2	18,4	19,9
Autogreffe de CSH (pmh)	47,2	49,5	49,7	46,9	43,8	43,3	38,9	40,3	41,2	36,7

Source : déclarations d'activité des centres de greffe de CSH

Figure CSH R1 : Centres autorisés à l'allogreffe de CSH en 2025

Les centres autorisés à l'allogreffe de CSH en 2025

